

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatorzième séance – Mardi 7 octobre 2003, à 20 h 30

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Annina Pfund, MM. Lionel Ricou, Jean-Charles Rielle, M<sup>me</sup> Bérengère Rosset et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2003, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Vous avez devant vous un bulletin traduit dans trois des langues nationales; il est intitulé *Politique de l'enfance: actualité* et il est publié par le département de M. Couchepin. Cet article répond indirectement à l'intervention de M. Froidevaux lors de la séance précédente au sujet de la proposition PR-304. Vous avez des exemplaires à votre disposition dans la salle des pas perdus et il y est écrit en page 4, je cite: «En matière de petite enfance: Genève ville pionnière. Les mesures mises en œuvre par la Ville de Genève font figure de modèle et démontrent clairement que la politique de l'enfance mérite d'être traitée en tant que telle comme une priorité collective et politique.» C'est la Confédération qui le dit.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je prends maintenant les objets urgents que je vous ai annoncés lors de la séance précédente dans l'ordre suivant: tout d'abord, la proposition PR-310 du Conseil administratif concernant le bateau *Valais*; puis la motion M-392 sur la planification des mesures contre le bruit en ville de Genève; ensuite, l'interpellation, les motions et la résolution concernant le Grand Théâtre et le ballet du Grand Théâtre. S'ajoute à ces dernières la motion M-395 de M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler, intitulée «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre».

**3. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux de sauvetage du bateau *Valais* de la CGN (PR-310).**

**Le président.** Je vous rappelle qu'à teneur de l'article 46 de notre règlement, nous allons tout d'abord traiter uniquement de l'urgence. Le proposant étant le Conseil administratif, je donne la parole à un membre de ce dernier, M. Mugny, je suppose, puisqu'il est debout, qui va nous expliquer, en trois minutes selon notre règlement, pourquoi cette proposition est urgente.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** C'est un exercice difficile; je vais regarder la pendule. Mesdames et Messieurs, la demande vient de vos rangs, elle vient du Conseil municipal qui, ému par le sort du *Valais*, sachant que les temps étaient comptés pour la survie de ce bateau et ne se contentant pas de la réponse du Conseil administratif qui avait participé à la décision condamnant le *Valais*, a dit: «Stop, nous voulons sauver ce bateau!» Nous, Conseil administratif, vous avons entendus, nous avons discuté de ce sujet et nous avons promis de faire une proposition. Mais le Conseil administratif n'est pas complètement stupide, il n'a pas voulu investir les millions de francs demandés, il a plutôt essayé de faire une opération de sauvetage démocratique et large.

Le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, vous propose 1 million de francs pour le *Valais*. Il ne s'agit pas d'enchères, c'est une somme qui pourrait être votée comme début du sauvetage de ce bateau, en attendant. Pour le moment, nous sommes dans une situation d'urgence et les affaires du *Valais* sont suspendues à ce fil. Nous espérons que, par la suite, d'autres gens prendront le relais. Je ne crois pas tellement à la proposition d'arriver à faire tous les travaux avec ce million de francs, je n'y crois pas une minute. Je ne sais pas ce que le Conseil administratif en pense, car l'information vient d'être donnée, mais, en tout cas, c'est un début et on verra bien si d'autres gens s'y intéressent. Je précise que le Conseil administratif a décidé très clairement que ce serait un versement unique de 1 million de francs, qu'il n'y aurait pas ensuite de subventions pour lesquelles nous entrerions en matière pour l'entretien du *Valais* ni pour un budget de fonctionnement des usagers du *Valais*. L'affaire est entre vos mains; à vous, dans votre sagesse, d'en décider.

**Le président.** Je vous rappelle que toujours selon les termes... – Monsieur Hediger, si vous voulez bien nous laisser poursuivre... Je vous remercie – de notre règlement un seul membre par groupe s'exprime sur l'urgence, et uniquement sur celle-ci, pendant une minute. Je donne la parole à M. Zaugg.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Puisqu'il ne s'agit que d'une minute, il m'apparaît, ainsi qu'à une partie de mon groupe, que la situation est urgente et c'est la raison pour laquelle il faut procéder à un débat sur la proposition PR-310.

**M. Michel Ducret** (R). Il faut simplement être conscient d'une chose: le sur-sis obtenu pour la démolition du *Valais* court jusqu'au 15 octobre 2003. Notre décision doit donc être prise avant pour que le Conseil administratif puisse agir valablement. Il est simple de comprendre dès lors que, si on ne se prononce pas ce soir, il n'y aura pas de préservation du *Valais*. Cela veut dire, Mesdames et Messieurs, que ce soir, par votre vote, vous scellez le sort de ce bateau.

**M. Eric Ischi** (UDC). Evidemment, je ne peux pas accéder à la demande d'urgence sur la proposition PR-310, compte tenu des déclarations que j'avais faites précédemment concernant le *Valais*. Je ne peux que répéter qu'en étant en contact régulier avec tous les usagers du Petit Lac et de la rade, qu'ils soient professionnels ou amateurs, je n'en ai jamais rencontré un souhaitant conserver cette épave. D'une part, j'apprends qu'il existe une association pour la sauvegarde du bateau *Valais* et je lis que cette association est prête à assumer la mission de conduire les travaux selon des conditions à définir. Je serai curieux de connaître ces conditions ainsi que leur prix. D'autre part, cette association est prête à s'occuper d'un futur exploitant de restaurant. Pour toutes ces raisons, il est en tout cas, pour nous, exclu d'accepter l'urgence.

**M. Roman Juon** (S). Le Parti socialiste accepte l'urgence de la proposition PR-310, parce qu'il faut traiter cet objet rapidement. Nous verrons ce que nous ferons après nous être concertés et après le débat.

**M. Armand Schweingruber** (L). Nous, groupe libéral, n'entrerons pas en matière sur l'urgence de la proposition PR-310, parce que tout le débat sur la question de fond nous permettra de voir quels sont les problèmes réels auxquels nous devons faire face.

**Le président.** Je vous remercie. Il y a des groupes qui ne se sont pas exprimés, je pense notamment aux Verts ou au Parti démocrate-chrétien. Je donne la parole à M. Mettan.

**M. Guy Mettan** (DC). Nous accepterons de traiter l'urgence de la proposition PR-310, ce sera pour mieux refuser ce projet pendant le débat.

**M. Damien Sidler** (Ve). Effectivement, il y a peut-être urgence, mais nous ne sommes pas vraiment convaincus des enjeux concernant cet objet. Par respect des règles du jeu démocratique, les Verts accepteront l'urgence, mais ils ne voteront pas forcément en faveur du débat qui suivra.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (T). Notre groupe soutient l'urgence de la proposition PR-310 et approuve la déclaration du conseiller administratif, M. Mugny.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la proposition est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et de l'Union démocratique du centre, et 1 abstention libérale).

#### **4. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux de sauvegarde du bateau *Valais* de la CGN (PR-310)<sup>1</sup>.**

##### **Exposé des motifs**

Le 23 juillet 2003, le Conseil administratif répondait à la motion M-328 intitulée «Sauvons le *Valais*» et adoptée le 12 février 2003 par le Conseil municipal. Cette réponse a été débattue en séance du Conseil municipal le 10 septembre 2003. Dans ce document, il était fait mention des réponses fournies au Conseil administratif tant par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, que par la CGN (Compagnie générale de navigation), qui indiquait que les trois cantons riverains du lac Léman n'ont pas accepté de prendre en charge le coût de rénovation du *Valais*.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2123.

Lors de la même séance, le Conseil municipal a voté la motion M-384 intitulée «Stop à la démolition du *Valais*!» dont le texte est le suivant:

«Nonobstant la réponse inacceptable du Conseil administratif à la motion M-328 et considérant:

- le fait que diverses associations de préservation du patrimoine et un certain nombre de citoyens déposent ces jours mêmes une demande de protection pour ce bateau auprès du Conseil d'Etat, rejoignant en cela la quasi-unanimité de notre Conseil;
- que les travaux de démolition du *Valais* ont commencé ce matin même à Lausanne, où il a été subrepticement transféré par la Compagnie générale de navigation hier;
- que le rapport du conservateur cantonal des monuments en confirme l'intérêt patrimonial,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir sans délai auprès du Conseil d'Etat afin qu'il obtienne un sursis à la démolition du bateau *Valais* par la Compagnie générale de navigation, cela au moins jusqu'à ce que toutes les pistes visant à la préservation de ce bâtiment datant de 1913, au moins comme embarcadère au Jardin anglais et restaurant dans la rade de Genève, aient pu être sérieusement examinées.»

Dans sa séance du 17 septembre 2003, le Conseil administratif a pris connaissance des courriers d'Action patrimoine vivant, de la Société d'art public, de l'API, Association pour le patrimoine industriel. Il a décidé de soumettre au Conseil municipal une proposition en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs afin de participer à la sauvegarde et à la restauration du *Valais* dont le coût total a été estimé à 4 500 000 francs en 2001, selon la lettre du 18 juin 2003 du président du Conseil d'Etat.

Cette participation reste conditionnée au fait que le solde de 3 500 000 francs soit garanti par d'autres partenaires et que la Ville de Genève ne soit pas amenée ultérieurement à devoir subventionner cette opération, d'une manière ou d'une autre.

En parallèle, le Conseil administratif a écrit le 18 septembre 2003 à la CGN, aux Conseils d'Etat de la République et canton de Genève, du Canton de Vaud et du Canton du Valais pour, d'une part, les informer de la motion votée par le Conseil municipal et, d'autre part, leur faire part de la décision mentionnée ci-dessus. En sus, la Ville a demandé à la CGN de s'engager à surseoir à toute démolition dans l'attente de la décision du Conseil municipal et de celle des autres collectivités publiques précitées.

La CGN a répondu dans un courrier du 23 septembre 2003 adressé au Conseil administratif qu'elle se trouve dans l'impossibilité physique d'entreprendre la rénovation du *Valais* avant 2008 sans mettre en péril le sauvetage des bateaux à roues à aubes mis à l'inventaire des monuments historiques du Canton de Vaud. La CGN sollicite un entretien avec le Conseil administratif.

L'Association patrimoine lémanique (APL) qui est représentée au sein du conseil d'administration de la CGN, à l'instar de la Ville et du Canton de Genève et des Cantons de Vaud et du Valais, a fait savoir qu'elle estimait pour sa part préférable d'investir 1 000 000 de francs de la part de la Ville de Genève dans la restauration du *Simplon*, un des bateaux à roues à aubes à restaurer. Il est à noter que cette association a fourni une expertise relative au *Valais* et qu'elle est arrivée à la conclusion que le bateau avait été dépouillé de l'essentiel de ses aménagements d'origine, à l'instar du rapport du conservateur cantonal des monuments du canton de Genève selon les termes du courrier du 18 juin 2003 du président du Conseil d'Etat.

### **Référence au programme financier quadriennal**

Cet objet n'est pas prévu au 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 000 000 de francs destiné à la participation financière sous forme de subvention de la Ville de Genève à la sauvegarde et restauration du bateau *Valais* appartenant à la Compagnie générale de navigation (CGN). Cette subvention ne sera effective que si le solde du montant nécessaire à la sauve-

garde et à la restauration de ce bateau est réuni par d'autres partenaires. Cette subvention constitue la seule contribution, non renouvelable, de la Ville de Genève pour cette opération.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte 800180.36106.

**Le président.** Nous avons reçu une lettre de l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais*, et je donne la parole à notre secrétaire M. Brogginini pour qu'il vous la lise.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 7 octobre 2003

Concerne: Sauvetage du bateau *Valais*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Notre association a pour but de sauver le bateau *Valais* de la démolition, de le remettre en état et de le ramener à l'emplacement où il se trouvait jusqu'au 8 septembre 2003, devant le Jardin anglais, avec l'objectif de lui rendre sa fonction d'espace public avec un restaurant et le débarcadère de la Compagnie générale de navigation (CGN).

Nous avons fait part au Conseil administratif de notre conviction que le bateau pouvait, pour un montant de 1 million de francs, être remis en état et entièrement repeint afin de devenir un élément attractif, ouvert au public et susceptible de participer à l'animation de la rade, ce qui répond au voeu exprimé par la résolution de votre Conseil municipal.

Le Conseil administratif s'est fondé sur ces démarches pour annoncer qu'il présenterait au Conseil municipal une proposition de crédit de 1 million de francs comme contribution à la remise en état du *Valais*.

Cette décision nous a réjouis et nous espérons que votre Conseil municipal, qui s'est clairement prononcé pour la conservation du *Valais*, adhérera favorablement à cette proposition.

Nous devons toutefois attirer votre attention sur l'extrême urgence que ce crédit soit voté, car, à défaut, la CGN pourrait reprendre la démolition du bateau dès le 16 octobre 2003.

Nous avons pris l'initiative de contacter la direction générale de la CGN pour certains travaux urgents au niveau de la coque du *Valais*, y compris la peinture de celle-ci. Cela implique que le bateau soit mis en cale sèche, ce qui n'est possible qu'en bénéficiant des installations de la CGN à Ouchy.

Ces contacts ont été positifs, un programme des travaux a été établi; mais il importe que ceux-ci soient entrepris à bref délai, compte tenu du fait que la CGN a besoin de ces installations pour l'entretien et la réparation des bateaux de sa flotte, dont le *Simplon*.

A titre d'information, nous vous communiquons en annexe copie de notre lettre du 29 septembre adressée à la direction de la CGN, confirmant les dispositions prises à cet effet, ainsi que le devis estimatif établi par un professionnel, que nous avons remis au Conseil administratif et qui comprend la liste des travaux à effectuer dans un premier temps.

Le coût de ces travaux a fait l'objet d'une estimation rapide qu'il faut prendre avec prudence.

Le coût global des travaux à entreprendre en première étape ne devrait toutefois pas dépasser le montant de 1 000 000 de francs. Le devis indique d'autres travaux et aménagements qui devraient être pris en charge par des tierces personnes, notamment les installations du restaurant qui pourraient être assumées par l'exploitant dans le cadre d'un bail d'une durée de dix ans.

Nous n'avons pas fait figurer dans le devis estimatif le coût de réparation des dégâts commis sur le bateau dès son arrivée à Ouchy avant que le Tribunal n'ordonne l'arrêt de ceux-ci. Nous considérons qu'il appartient à la CGN de réparer ces dégâts, ce qui peut être effectué par ses équipes d'entretien.

En ce qui concerne l'estimation du coût de 1 000 000 pour les travaux nécessaires, nous relevons qu'un expert mis en oeuvre par la CGN avait estimé le coût de travaux urgents à environ 150 000 francs, de sorte qu'il y a une marge importante pour l'exécution des travaux de réhabilitation. Il convient de préciser ici que notre association considère qu'il n'y a pas lieu de procéder aux importants travaux de transformation et d'aménagement qui avaient conduit la CGN à une estimation très grossière d'un coût de remise en état du bateau s'élevant à plus de 4 000 000 de francs, estimation ne correspondant à rien de réaliste.

Enfin, nous voudrions confirmer que notre association, sans but lucratif, est prête à assumer la mission de conduire les travaux et l'exploitation du bateau selon des conditions à définir.

Dans le cadre de notre activité, notre association est disposée également à s'occuper de la recherche d'un exploitant du restaurant, d'éventuels sponsors et autres donateurs qui pourraient apporter le soutien complémentaire à cette entreprise de réhabilitation d'un objet méritant d'être conservé.

Nous espérons que vous ferez un bon accueil à notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais* (ASBV)

*Ettore Conti*

*Annexes*: copie lettre à CGN  
devis estimatif

**ASBV – Association pour la Sauvegarde du Bateau le Valais**

p.a. Ettore CONTI – Ingénieur-conseil EPFZ-SIA  
17, quai de Versoix – CP 225  
1290 VERSOIX

Tél : 022 755 55 25  
Fax : 022 755 47 61  
e-mail : [e.conti@conti-ingenergy.ch](mailto:e.conti@conti-ingenergy.ch)

Monsieur Luc-Antoine BAEHNI  
Directeur général de la CGN  
Avenue de Rhodanie 17  
Case postale 116  
1000 LAUSANNE 6

Genève, le 29 septembre 2003

Concerne : **Sauvetage du bateau « VALAIS ».**

Monsieur le Directeur

Pour faire suite à l'audience du 24 courant et à l'entretien que MM Schweizer et Conti ont eu avec vous concernant le bateau VALAIS, nous prenons bonne note que :

1. vous êtes d'accord de nous mettre à disposition la cale sèche extérieure pour dégager et expertiser la coque ;
2. vous êtes également d'accord, le cas échéant, de garder le bateau au chantier naval pendant une période à déterminer en fonction de la préparation du lieu d'amarrage à Genève ;
3. vous nous fournirez une estimation précise des dépenses pour assurer une étanchéité provisoire et diverses réparations (selon vos indications entre 20'000 et 50'000.- Frs) ;
4. cette remise en état peut se réaliser en moins d'une semaine.

Nous voulons noter également par la présente que ces actions se dessinent dans le cadre de la confiance exprimée entre la CGN et M. Conti lors de l'audience qui a précédé notre entretien (gentlemen agreement).

Nous sommes conscients que toutes les mesures précitées ne seront valables qu'après l'écoulement du délai accordé à M. Reichenbach, soit dès le 15 octobre 2003 à 18h00, à moins d'une transaction entre M. Reichenbach et l'ASBV.

La votation attendue au Conseil municipal de la Ville de Genève revêtira une importance capitale pour l'avenir du VALAIS.

Il nous semble qu'en cas d'acceptation d'un crédit par le Conseil municipal de la Ville de Genève pour la rénovation du VALAIS, il paraîtrait impensable que la CGN passe outre et commence la démolition le 16 octobre.

**ASBV – Association pour la Sauvegarde du Bateau le Valais**

p.a. Ettore CONTI – Ingénieur-conseil EPFZ-SIA  
17, quai de Versoix – CP 225  
1290 VERSOIX

Tél : 022 755 55 25  
Fax : 022 755 47 61  
e-mail : [e.conti@conti-ingenergy.ch](mailto:e.conti@conti-ingenergy.ch)

C'est pourquoi, nous vous communiquons aujourd'hui que nous sommes prêts à prendre la responsabilité de cette opération de sauvetage sous réserve que :

- a) le vote du Conseil municipal entérine l'octroi du crédit,
- b) la Ville de Genève soit d'accord de considérer l'ASBV comme un partenaire dans cette opération.

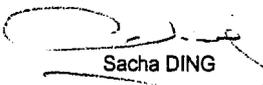
Nous vous serions donc reconnaissants de nous confirmer votre accord de principe de procéder sur la base des points 1 à 4 cités ci-dessus et sous réserve des alinéas a et b.

Nous nous permettrons de prendre contact avec vous ces tout prochains jours pour convenir d'une rencontre au cours de laquelle les points cités ici pourront être évoqués.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Association pour la Sauvegarde du Bateau le Valais (ASBV)

  
Erica DEUBER-ZIEGLER

  
Sacha DING

## C G N BATEAU „VALAIS“

Rapport sur l'état actuel du bateau et interventions nécessaires pour assurer l'exploitation comme restaurant pendant les 2-5 années à venir.

Priorités: 1 = urgent

2 = nécessaire sur 1 - 2 ans

3 = nécessaire sur 3 - 5 ans

	Prio- rité	Devis
<b>Groupe 0 Frais généraux</b>	1-2	3'000.-
<b>Groupe 1 Serrurerie</b>		
10 Coque: Lorsqu'elle est accessible, la coque est en assez bon état, assez sèche et généralement propre; (une partie de la cale est à nettoyer); dito, couples varengues, supports, poteaux et cloisons étanches. Deux trous sont visibles aux environs de la poupe; les tôles gouttières sont en mauvais état, (trous) . <u>Interventions:</u> - Réparer les trous mentionnés, -Cosmétique: (mastic, peinture) joints coque - tôles gouttières, - nettoyage partie mentionnée.	2	3'000.-
11 Superstructures:		
-Bastingages: Montants et mains courantes ainsi que fixations structurellement en bon état; tôles des bastingages en mauvais état, très rouillées, trous visibles. <u>Interventions:</u> - Cosmétique (Mastic, peinture).	3	en 28
-Tambours: Structurellement en ordre, tôles gouttières et tôles directement sur défences rouillées, toits des tambours coulent. <u>Interventions:</u> - Cosmétique (Mastic, peinture) - Réparation des toits avec du film bitumineux.	2	2'000.-
-Superstructure pont principal, arrière: Structurellement en ordre, tôles gouttières et tôles parties inférieures du salon rouillées. <u>Interventions:</u> - Cosmétique (Mastic, peinture)	3	en 28
-Superstructure: pont principal, centre : Voir arrière. -Superstructure pont principal, devant : voir arrière -Superstructure pont supérieur : Généralement en assez bon état. Toit de la superstructure coule à quelques endroits. <u>Interventions:</u> - Cosmétique (peinture, mastic) - Réparation toit avec du film bitumineux.	2	1'000.- Cosmétique en 28
<b>Report</b>		<b>9'000.-</b>

CGN BATEAU VALAIS RAPPORT

2

Report 9'000.-

- Timonerie, passerelles: Le tout est détérioré, acier très rouillé, bois pourri, dégats structurels probable. Toute la timonerie coule.

Interventions: assurer que passerelles et timonerie ne sont pas accessible. - Réparation toit timonerie comme tois des tambours. - Cosmétique lourde.

1-2 1'000.-  
Cosmétique en 28

**Groupe 2 Equipement****24 Sauvetage, incendie:**

- Emplacement et nombres des extincteurs est en ordre. Sorties de secours du pont supérieur à améliorer avec des échelles. Sorties de secours à équiper avec éclairage et signes réglementaires .

1 1'000.-

**25 Claire-vois, écoutes:**

- Claire-voie sur bureau CGN coule.

Interventions: - Nettoyage. - Nouveaux joints de silicone.

3 500.-

-Garde-corps, échelles, escalier: Garde-corps pont supérieur structurellement en bon état, grillages partiellement rouillés.

Interventions: Peinture. - Echelles, escalier: Pas de remarques.

3 en 28

**26 Sabords, Hublots, Portes:**

-1 Sabord pont supérieur (office) à réparer, la plupart des sabords de la timonerie sont à réparer. Hublots, portes: pas de remarques.

2 1'500.-

**26 Peinture:**

-Pour se présenter d'une façon acceptable pour les quelques années à venir il est nécessaire de prévoir de travaux de peinture assez importants. Exécution selon le devis de la maison Firex Genève.

2 70'000.-

**28 Mats: -Haubans et étais déchirés.**

Interventions: Remplacer haubans et étais cassés, remettre mats en position, comme il faut.

3 500.-

**29 Equipement de ventilation, éclairage de publicité et sur tente fixe:**

-Contrôle, démontage où nécessaire (éclairage), peinture.

2 en 28

**Groupe 3 Ponts et revêtements de ponts**

30 Salon, pont principal: En ordre

31 Office, buffet cuisine pont p.: En ordre

32 Pont principal centre: En ordre

Report 83'500.-

## CGN BATEAU VALAIS RAPPORT 3

Report		83'500.-
33 Jardins et trottoirs arrière:		
Tôles très rouillées, lames du pont en bois partiellement pourries.		
<u>Interventions</u> : réparer les plus grands trous dans la tôle, peinture.		
-Remplacer: parties pourries des lames.	2	1'000.- serr en 10 Peinture en 28
34 Tambours: En ordre		
35 pont principal avant incl. jardins:		
Moquette «outdoors» pourrie, lames du pont en bois partiellement pourries.		
<u>Interventions</u> : Remplacer moquette par pirelli, lino où équivalent. -		
Ramplacé parties pourries de lames.	2	9'000.-
36 Pont supérieur:		
-Terrasse «arrière» revêtement défectueux.		
<u>Intervention</u> : Remplacer revêtement par pirelli, lino où équivalent.	2	5'000.-
<b>Groupe 4 Aménagements intérieurs</b>		
Pas de remarques à faire		
<b>Groupe 5 Propulsion</b>		
Inexistant		
<b>Groupe 6 Installations</b>		
61 Citernes mazout:		
-Connections lignes de mazout bateau-quai : contrôle détaillé sur étanchéité, corrosion etc pour éviter la possibilité de pollution du lac.		
-Lignes de mazout à bord : Comme lignes bateau-quai.	1	3'000.-
61 Chauffage:		
-Production de chaleur (voir aussi Devis Bosson-Rapo). Il est recommandé d'installer un nouveau brûleur, remplacer les chamottes dans la chaudière, améliorer l'étanchéité de la chaudière.		
-Distribution de chaleur : Rincer tout le réseau de distribution (conduites, convecteurs, radiateurs), remplacer thermostat du salon pont principal.	2	12'000.-
Report		113'500.-

CGN BATEAU VALAIS RAPPORT

4

Report		113'500.-
63 Sanitaire :		
-Réseau de conduite d'eau assez bon état. Démontage et contrôle, év. Réparation filtres chez les compteurs d'eau.		
-Appareils : Réparation urinoir pont principal, dito WC, Toilette dames.		
-Eaux usées : Révision des pompes d'évacuation des eaux usées. Révision de la fosse.		
-Général. Consideration renouveler contract d'entretien avec Eaux-Secours.	1	4'500.-
64 Frigorifique		
-Réparations divers	2-3	3'000.- électrique en 7
i Groupe 7 Électricité (voir aussi rapport inspecteur du courant fort)		
71 Armoires:		
-Assez bon état, 2 armoires à remplacer, démontage armoire hors service des anciens compresseurs de réfrigération.		
72 Installations:		
-Quelques réparations et remplacements sont à faire.		
73 Eclairage:		
-Eclairage cuisine, partiellement office et toilettes sont à remplacer.	1	15'000.-
TOTAL		<u>136'000.-</u>

CGN BATEAU VALAIS RAPPORT

5

6

## Conclusion:

- L'utilisation du « Valais » comme restaurant-bureau pour les deux à cinq ans à venir peut être assurée avec des investissements relativement modestes et un entretien régulier des installations techniques.

-Les investissements prioritaires, marqués 1, sont ceux concernant la sécurité, l'électricité, les sanitaires et le contrôle des lignes «mazout». Ces investissements sont à effectuer en 2001, au plus vite et se montent à un total de Frs.

27500.-

-Certains investissements de 3<sup>ème</sup> priorité pourraient être repoussés au delà de 2002 - 2003.

-Cependant, certains d'entre eux devraient tout de même être consentis pour des questions d'image de la CGN (cosmétique).

Ces investissements somme tout modestes devraient permettre à la CGN de trouver une solution à moyen-long terme pour le remplacement du «Valais» au Jardin anglais.

Lausanne, 2 avril 2001

ULI COLOMBI

**BATEAU LE "VALAIS" - ESTIMATION DES COÛTS DE REHABILITATION**

Budget à disposition :	Ville de Genève 1'500'000.00
DAEL rétrocedée	500'000.00
CON cotte démolition	100'000.00
Gratance sur 10 ans / couvre l'entretien et l'amortissement des travaux	2'000'000.00
<b>Total</b>	<b>3'900'000.00</b>

Crédit à voter  
estimation, montant exact à fournir par le DAEL  
Cote énoncée par la CON  
Gratance sur 10 ans / couvre l'entretien et l'amortissement des travaux

ACTION, DESCRIPTIF	ESTIMATION en Frs HT	CHARGE CON	CHARGE TIERS	CHARGE VGG ASBV	DELAIS	REMARQUES
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>						
Travaux préparatoires au remorquage et réparations des démolitions de 8.9.03					2 semaines	
Etanchéité						
Tonnelle (part CON)						
Solaires sceller rotonde						
Peintures						
Tôle et jante						
Divers						
Restitution des éléments déjà existants						Ces travaux sont couverts par la CON en compensation des démolitions de 8.9.03
<b>TRAVAUX SUR COQUE</b>						
Sécher en cas séche, contrôle coque,					2 semaines	Ces travaux sont couverts par la CON
Cale sèche						Ces travaux sont couverts par la CON
Contrôle coque, radiographie						Ces travaux sont couverts par la CON
Élimination moules						Ces travaux sont couverts par la CON
Sablage						Ces travaux sont couverts par la CON
espartes CON et expert ASBV						Ces travaux sont couverts par la CON et ASBV
Réfection coque et peinture, piquage béton						
Tôle	60'000.00					
Piquage béton ou hydro-démolition	112'500.00					
<b>Travaux préparatoires</b>	<b>300'000.00</b>			<b>202'500.00</b>		
Travaux d'entretien 10 ans						
Peinture, antirouille, etc	70'000.00					Ces travaux sont couverts par la CON en compensation des travaux d'entretien négligés
Prévention corrosion galvanique	10'000.00					Travaux proposés à l'association "LE BATEAU"
		<b>80'000.00</b>				





**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Comme vous le savez, dans un premier temps la Ville de Genève avait renoncé à sauver le *Valais*. Elle avait fait partie des gens qui, au sein de la CGN, n'avaient pas souhaité sauver le *Valais* malgré une première velléité de le faire, mais elle avait été ensuite convaincue par les arguments. Suite à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif s'est interrogé sur cet objet. Je ne peux que proposer de faire un geste, mais je me permets en passant, Mesdames et Messieurs, de vous montrer ce petit dossier sur l'état du *Valais*, (*M. Mugny brandit un document. Brouhaha.*) Franchement, ce n'est pas reluisant.

Plaisanterie mise à part, ce n'est pas avec un enthousiasme délirant que nous, Conseil administratif, faisons cette proposition, nous répondons aux vœux du Conseil municipal et, je le répète, nous laissons à votre grande sagesse le soin de trancher; quelle que soit votre décision, elle nous conviendra.

**Le président.** Monsieur Mugny, pouvez-vous préciser pour le bon ordre que vous demandez la discussion immédiate.

*M. Patrice Mugny.* Bien sûr, Monsieur le président.

#### *Préconsultation*

**M. Christian Zaugg (AdG/SI).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faisons fi de la frilosité, nous sommes en mesure de sauver le *Valais*, un bateau de cent ans. Un expert nous le dit aujourd'hui, il suffit d'un million de francs pour le remettre en état si chacun prend bien ses responsabilités. Une association s'est constituée, il s'agit de l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais* qui est prête à assurer un rôle de liaison avec le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Sur le terrain, les bonnes volontés sont là, mais il faut un coup de pouce, un signal qu'il convient de donner ce soir. On ne construit pas l'avenir en se coupant de ses racines. On ne s'ouvre pas sur le monde sans conserver les témoignages du passé, sans se référer à son identité. La rade de Genève est un site exceptionnel, mais c'est également une image, un tableau dans lequel il y a sur la droite un beau bateau blanc, baptisé le *Valais*, un peu au-dessous du jet d'eau qui est là, immuable, et qui nous renvoie au Léman de nos arrière-grands-parents.

Ce bateau, que dis-je, ce navire est en ce moment en cale sèche, suspendu dans les ateliers de Vevey. Tout n'est pas perdu, la CGN, prudente, attend les résultats de notre délibération de ce soir. On le sait aujourd'hui, on a complète-

ment surévalué le coût de sa rénovation, peut-être avec une idée derrière la tête que je vous laisse trouver. Tout peut se faire pour 1 million de francs si on laisse, à la charge du futur restaurateur, l'installation de la cuisine et si l'Etat veut bien construire un petit débarcadère pour accéder au pont du navire.

Il faudra cette fois travailler la main dans la main avec l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais* sur le modèle de ce qui s'est fait au bains des Pâquis. Attention! Il y a péril en la demeure, le temps presse et il est capital de prendre notre décision maintenant, sans atermoiements et sans vouloir renvoyer cet objet à une hypothétique commission. J'invite donc, en cas de vote favorable, le Conseil administratif à travailler la main dans la main avec l'association qui est prête à mettre la main à la pâte. Je vous enjoins pour conclure, chers collègues, à prendre en compte dans cette affaire, l'intérêt de notre patrimoine et en particulier le sauvetage in extremis d'un témoin du passé qui n'attend qu'un geste de notre part pour éviter sa démolition et qui pourrait – une fois restauré, repeint et tout pimpant – revenir s'accrocher au débarcadère du Jardin anglais.

**M. Guy Mettan** (DC). En tant que Genevois d'origine valaisanne, je suis naturellement très préoccupé par le sort et l'état du *Valais*. Vous me permettez quand même, chers collègues et chers amis, de préciser que mes racines et le souci de mon identité ne passent pas par le sauvetage d'une ruine. Personnellement, mes racines ne dépendent pas de la sauvegarde d'une épave. Malheureusement, on peut le regretter, puisque cela fait quarante ans que ce bateau a été désarmé et qu'il rouille dans notre rade, lesté de quelques tonnes de béton dans ses cales. Je propose que nous envoyions simplement ce bateau à la casse, puisqu'il ne saurait être question de racines ou de patrimoine en ce qui me concerne.

Deuxièmement, si nous voulons sauvegarder notre patrimoine lacustre et notamment celui qui concerne la navigation fluviale, dans ce cas, pourquoi ne pas faire ce qu'a suggéré un autre expert, M. Ruchet, qui me paraît bien s'y connaître, en affectant ce million de francs au sauvetage du *Simplon* qui présente exactement les mêmes caractéristiques, mais qui a l'immense avantage d'être «sauvable» et remis en état moyennant un investissement bien moindre. Dans ce cas, portons notre effort sur ce qui peut être sauvé, c'est-à-dire le *Simplon*, mais pas sur une ruine qui ne mérite que d'être détruit.

Enfin, et là je m'étonne quand même que, sur les bancs de la gauche, je ne vois pas comment on peut consacrer 1 million de francs au sauvetage de cette épave, alors que nous avons le ballet du Grand Théâtre où des dizaines d'emplois sont en jeu et que lui, mériterait de recevoir cet argent de toute urgence parce que, justement, l'avenir culturel de notre ville et des dizaines d'emplois en matière de culture sont en cause. Je vous invite cordialement à rejeter cette proposition.

**M. Patrice Reynaud (L).** Contrairement à M. Mettan, je suis d'origine bretonne et, en tant que tel, j'aime la mer et les bateaux. J'aime les bateaux qui flottent et qui sont susceptibles d'être conservés. Cela n'est malheureusement pas le cas du *Valais*. A ce sujet, je voudrais préciser que, si par aventure un crédit de 1 million de francs était voté aujourd'hui, il ne ferait que s'ajouter à un crédit global de 4,6 millions de francs qui représente le coût total de réfection dudit bateau. Pourquoi cela? Est-ce pour sauver une histoire, un passé ou une chose à laquelle nous avons cru, à laquelle nous sommes attachés? Ne sommes-nous pas davantage attachés à ce qui fonctionne aujourd'hui, c'est-à-dire aux autres bateaux de la CGN, ceux qui assurent encore un service public et qui continueront à le faire pour autant que nous en acceptons le coût.

Un vote passéiste serait, aux yeux des libéraux et en tout cas aux miens, un faux vote. Ce ne serait rien de plus que de dire que nous devons regarder le passé et surtout ne pas nous préoccuper de ceux qui nous ont élus aujourd'hui, c'est-à-dire ceux qui utilisent tous les jours les bateaux de la CGN et qui auront besoin éventuellement de notre aide dans un proche avenir. Aujourd'hui, aider le *Valais* n'est rien d'autre que d'aider à mieux couler.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** M. Zaugg vous a fait part de ses sentiments personnels tout à l'heure. Je remercie M. Mettan de m'avoir déjà ouvert la voie, puisque notre groupe est loin de partager l'enthousiasme de M. Zaugg sur la question. Nous pensions plutôt que le Conseil administratif avait été sage dans sa première position. Nous laisserons donc la liberté de vote pour simplification.

**M. Michel Ducret (R).** Il est heureux que le Conseil administratif ait revu sa position. Je crois qu'il se rend compte de l'intérêt des Genevois, ou tout au moins d'une partie d'entre eux, pour ce qui concerne le patrimoine. Il s'agit d'un patrimoine intéressant, mais qui n'est effectivement pas exceptionnel, certains l'ont relevé. Néanmoins, pour la population, c'est un cas unique de restaurant sur l'eau qui, avec les bains des Pâquis, lui permet, pour une fois, de s'approcher de l'eau, de se restaurer à proximité de notre lac. C'est aussi une image de bateau ancré à cet endroit depuis des décennies et qui sert de débarcadère. Je ne crois pas que le remplacement d'un bateau par un appontement en béton soit un gain pour notre patrimoine et pour notre rade. En outre, ce navire ancré à demeure sert à la fois d'image, d'icône dans notre rade, mais également de publicité permanente pour la navigation publique sur notre lac.

La CGN ne souhaite pas sauver le *Valais* et, Mesdames et Messieurs, c'est bien légitime, car ce n'est pas sa vocation. Sa vocation est la navigation. La vocation de la CGN est également la charge, la préservation d'une flotte historique

navigante, et la sauvegarde de cette flotte ne représente pas 1 million de francs, mais bien 80 millions de francs qui devront être investis à terme – sans doute avec l'aide des pouvoirs publics – pour maintenir les bateaux actuels en état de naviguer.

Ce qui vous est proposé n'est absolument pas de faire naviguer le bateau le *Valais*; c'est, d'une part, lui préserver son rôle d'appontement, de nous éviter un débarcadère en béton et, d'autre part, de restituer aux Genevois un restaurant digne de ce nom qui soit à proximité du lac. Il ne faut pas se tromper sur les buts, il n'est pas possible de restaurer le *Valais* sous forme d'unité navigante; il ne s'agit pas de faire concurrence à la CGN. Il faut bien être persuadé de cela. D'ailleurs, le Conseil administratif par rapport à la proposition qu'il fait et qui est raisonnable a mis les cautions nécessaires quant au déblocage de ces montants. Il est vrai également que ce montant doit largement permettre, d'après les derniers renseignements que nous avons obtenus, une remise en état assurant la sauvegarde du *Valais*. En effet, les devis se dégonflent, selon les pièces fournies par l'architecte naval spécialisé Colombi, et les prix pour la remise en état sont beaucoup plus bas que ce que l'on nous avait annoncé, puisque le million de francs devrait suffire à restaurer l'enveloppe du navire.

L'Etat de Genève devrait investir 500 000 francs au minimum pour le nouvel appontement du Jardin anglais. Ainsi, nous avons déjà 500 000 francs potentiels supplémentaires à mettre dans l'opération. Quant au solde, qui serait le réaménagement intérieur, il ne peut faire l'objet d'une préservation de type historique, puisque la plupart des pièces ont déjà été démontées et déposées pour, d'une part, restaurer le bateau *Montreux* ou le bateau *Vevey* et d'autre part ont été prises par l'Association pour le patrimoine lémanique, qui les a mises au Musée du Léman de Nyon. Il n'est donc pas possible de restaurer l'intérieur de manière strictement historique. Il ne s'agit que d'une restauration historique de l'enveloppe externe de ce navire, qui permettra aussi de supprimer les adjonctions extrêmement laides qui ont été faites ces dernières années, telles que les éclairages des terrasses, qui sont hideux, et de rendre à l'extérieur son aspect initial. Par contre, l'intérieur devra être exploitable dignement comme restaurant et, là aussi, les montants sont moins importants que certains ont bien voulu le dire.

Cela étant, la Ville de Genève doit, selon les auteurs de la proposition, pouvoir garder le contrôle dans la mesure où elle investirait 1 million de francs dans cette affaire. Il y a là une étude nécessaire et je pense que les cautions du Conseil administratif sont claires. On peut donc voter la proposition.

Il est clair que la propriété du navire devra être partagée dès lors entre ceux qui vont investir, c'est-à-dire la Ville de Genève, probablement l'Etat de Genève, probablement aussi la CGN, qui va garder une participation, et l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais* qui pourra peut-être trouver également de l'argent. Eventuellement, le futur exploitant, en échange d'un bail à long terme,

pourra investir un certain montant pour aménager l'intérieur du bateau, le restaurant; mais, pour l'instant, l'argent n'est en tout cas pas trouvé, et il reste à trouver dans la mesure où nous pouvons sauvegarder l'enveloppe du bateau et permettre à celui-ci de regagner sa place habituelle sur les quais assez rapidement grâce au vote du crédit de 1 million de francs. Ce soir, on verrouille cette affaire jusqu'à ce qu'on puisse éclaircir les possibilités de financement de l'ensemble de l'opération. Cela est tout à fait essentiel.

Mesdames et Messieurs, il est important de se souvenir que ce soir, en fonction de votre vote, si vous dites oui ou non, c'est le destin du *Valais* que vous scellez. Ce n'est pas après un examen en commission qu'il y aura la possibilité de revenir sur le sujet, car, le 15 octobre, le blocage juridique de la démolition abusive qui a été entreprise par la CGN sera terminé, les délais seront échus. Vous prenez ce soir une décision par rapport à la sauvegarde d'un patrimoine qui est important pour Genève et pour l'ensemble de la région lémanique. C'est une responsabilité que vous devez connaître.

Maintenant, pour le Valaisan Mettan, je me bornerai à relever, par rapport à sa position de tout à l'heure, qu'il confond lourdement un investissement de 1 million de francs – qui n'est rien après notre dépense de 30 millions de francs pour acheter un immeuble pour y mettre notre administration – alors qu'à mon avis la valeur de cet immeuble est estimée à 4 millions de trop – avec des budgets de fonctionnement. Quand on parle du ballet du Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas de savoir si on trouve 2 millions de francs cette année, parce qu'il faut les trouver toutes les années. Il ne s'agit pas de la même chose et je n'aime pas du tout que l'on confonde les investissements, qui sont un acte unique et qui représentent des charges beaucoup moins lourdes pour notre collectivité, avec les budgets de fonctionnement, qui sont tout à fait autre chose. Croyez-moi, je suis tout aussi attaché que certains dans cette enceinte à la préservation du ballet du Grand Théâtre, mais ce n'est pas la même chose que de devoir trouver 2 millions de francs chaque année ou d'investir une unique fois 1 million de francs pour préserver quelque chose qui en vaut la peine. Le jour où le *Valais* sera démoli, il ne sera pas possible de revenir en arrière, car c'est un objet unique. On peut se targuer d'avoir la plus belle flotte sur le Léman, celle qui navigue encore, mais il y a aussi des éléments qui ne pourront plus naviguer, comme le *Valais*, mais qui méritent de continuer à embellir notre rade. Croyez-moi, je préfère le *Valais*, avec ses avantages comme appontement au Jardin anglais, que du béton, et c'est à ce titre-là que je vous invite à suivre la proposition du Conseil administratif.

**M. Armand Schweingruber (L).** Je vais tâcher d'éviter de répéter des choses déjà dites. Pour résumer et pour aller à l'essentiel, on peut simplement dire que le groupe libéral, pour sa part, considère que le million de francs proposé pour le

*Valais* serait de l'argent mal utilisé au regard d'une dépense totale de 4,5 millions de francs qui serait vraiment une perte pour rien, une sorte de tonneau des Danaïdes. Il ne faut donc pas entrer dans cette voie-là; nous n'avons aucune confiance dans le réalisme de cet investissement de 1 million de francs de la part de la Ville de Genève.

Pour savoir de quoi nous parlons, je vais faire un peu l'inventaire de la flotte de la CGN. En quoi consiste-t-elle? A l'heure actuelle, il s'agit de 16 bateaux, parmi lesquels il y a d'abord 2 vedettes, dont l'une doit prochainement être remplacée. Il y a 6 bateaux de conception récente à propulsion diesel et 8 bateaux à roues à aubes, faisant partie de ce qu'on appelle «les unités de la Belle Epoque». A ce titre, on peut rappeler que le plus ancien de ces bateaux, qui vient d'être rénové, «revaporisé», est le *Montreux*, qui date de 1904 dans sa conception initiale. Le dernier bateau à vapeur à roues à aubes de la CGN est le *Rhône* qui, lui, date de 1927 et qui a aussi été, je crois, le dernier bateau à vapeur construit pour les lacs suisses. Le problème qui se pose est que seul le *Montreux*, de cette série «Belle Epoque», a été rénové pour une dépense qui, à l'origine, était prévue à hauteur de 3 ou 4 millions de francs, mais qui, finalement, en a coûté 10! Pour les 6 ou 7 bateaux, soit à vapeur, soit à propulsion diesel électrique, qui restent à restaurer et à remettre en état pour assurer leur durabilité, il faut compter pour chaque unité également une dépense de l'ordre de 10 millions de francs. Il y a 5 bateaux à vapeur sur le Léman actuellement et les 3 bateaux à roues à aubes qui restent sont à propulsion diesel électrique.

Voilà où nous en sommes en ce qui concerne l'inventaire. Quant au *Valais*, il y a une quarantaine d'années qu'il n'en fait plus partie. Actuellement, c'est une épave. Toutes les boiseries qui ornaient le salon du *Valais* ont été transportées et réutilisées sur le *Montreux* pour sa rénovation récente. Il faut aussi considérer le fait que le plan de rénovation à long terme, qui était indispensable pour assurer la durabilité de l'ensemble des unités à roues à aubes en y ajoutant le *Valais*, est fortement remis en cause par les déficits considérables des finances du Canton de Vaud, principal actionnaire. Celui-ci est en train de ralentir la réalisation de ce plan prévu sur la base de son appui financier, lequel reste l'appui principal. Je le répète, voter un crédit de 1 million de francs, c'est de l'argent mal dépensé. En l'état actuel, le *Valais* est une épave qui ne mérite que d'être démontée et de disparaître; il ne faut pas rêver et se faire des illusions qui n'ont aucun sens pratique.

Pour ceux qui auraient la nostalgie du nom *Valais* donné à ce bateau – il y a peut-être une ou deux personnes d'origine valaisanne dans cette salle – je voulais encore rappeler que la priorité est de remettre en état le *Simplon*, qui a connu un grave incident de parcours cet été. Cela coûtera déjà quelques centaines de milliers de francs et, pour rappeler l'histoire du mot «Valais», je voudrais simplement dire que, sous Napoléon, le pays du Rhône s'appelait le département du Simplon. Ce sera une belle compensation.

**M. Alain Fischer (R).** Malgré les dires de M. Ducret tout à l'heure, le groupe radical s'opposera à cette proposition demandant un crédit de 1 million de francs pour le *Valais*. Ce qui est tout de même étonnant, c'est que certains ici se pâment dès qu'il s'agit de l'histoire du Léman. Nous avons entendu dire que le *Valais* se trouve en cale sèche à Vevey... Dès lors, beaucoup d'entre nous s'inquiètent. Quelle hypocrisie! Cela fait quarante ans que le *Valais* est en train de rouiller et jamais personne ici ne s'est proposé de le sauver, mais comme la CGN a décidé de le détruire, de le mettre à la casse, alors, tout à coup, tout le monde s'émerveille de la beauté de ce bateau. Étonnamment, en tout cas pas dans la dernière législature, ni même dans les huit ou dix dernières années, personne n'avait proposé de sauver le *Valais*. J'appelle cet élan de solidarité une espèce d'hypocrisie pour sauver certaines choses.

Tout à l'heure, M. Mettan proposait la rénovation du *Simplon*; effectivement, je pense que ce serait préférable de sauver ce bateau, parce qu'il navigue encore. Je rappelle aussi que la CGN, renseignements pris, a deux bâtiments qui ne naviguent plus et qu'elle serait prête à en mettre un à la disposition de la Ville de Genève. A la limite, ce serait une piste. J'en avais déjà parlé à propos de la motion M-328, «Sauvons le *Valais*», mais tout le monde avait rigolé. Malgré tout, la proposition de la CGN de mettre un bateau à disposition, à ma connaissance, est toujours valable. Suite aux propos de M. Schweingruber, en faisant le calcul, il y a tout de même deux bateaux à roues à aubes qui ne naviguent plus...

*M. Armand Schweingruber (L). L'Helvétie.*

*M. Alain Fischer.* L'un est donc l'*Helvétie*, qui a, entre autres, une certaine notoriété pour Genève.

Pour ces différentes raisons et également parce que nous avons passablement endommagé le *Valais* nous-mêmes, puisque nous nous en sommes servis comme «garde-pièces» pour réparer d'autres bateaux, nous refuserons purement et simplement la proposition PR-310. Il ne faut pas oublier qu'il y a des solutions de remplacement, pas seulement un quai en béton, comme cela a été proposé, mais aussi la possibilité de remettre en état un autre bateau sans devoir dépenser plusieurs millions de francs pour sa remise en état.

**M. Roman Juon (S).** Pour cet objet, le Parti socialiste a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres, car, visiblement, il n'y a pas de majorité dans le groupe. Chacun s'exprimera librement et, en l'occurrence, j'ai un point de vue personnel.

Je rappellerai encore, cela a été dit tout à l'heure, que le bateau *Genève* existe bien. A l'époque, il avait fait l'objet d'une immense bagarre à laquelle j'avais participé pour le maintenir à flot et pour en faire un lieu d'hébergement pour les gens en difficulté ainsi que pour le laisser à la disposition du public. Vous pouvez d'ailleurs le louer quand vous voulez.

Le Conseil municipal ne donne pas l'impression de vouloir mettre 1 million de francs pour ce bateau, mais nous pourrions aussi l'affecter à autre chose qu'un restaurant de luxe, par exemple l'aménager pour des galeries ou autres. Pour le groupe socialiste, chacun votera comme il le pense.

**M. Eric Ischi** (UDC). Tout a été dit sur l'histoire du *Valais*. J'aimerais juste relever qu'effectivement cela faisait de très nombreuses années qu'un bon nombre de voix s'élevaient pour demander ce que faisait ce bateau dans la rade et dans cet état-là!

L'autre jour, quelqu'un a dit que le bateau *Valais* était le plus photographié de la rade. S'il vous plaît, c'est une plaisanterie! Quand vous passiez sur les quais devant le Jardin anglais, ne me dites pas que ce bateau avec son dépôt de matériel et de détritus sous sa bâche bleue était photographié. Les gens devaient peut-être photographier le Monument national ou le jet d'eau au loin, et, immanquablement, ce bateau était photographié.

Quand j'entends que vient de se créer l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais*, je me demande alors pourquoi personne n'a réagi lorsqu'il a été totalement vidé de sa substance, totalement désarmé, parce qu'il n'y a plus rien d'époque à l'intérieur. Du béton a même dû être coulé à la place des moteurs pour pouvoir le tenir un peu à flot. Enfin, lorsque j'entends dire ici que les Genevois regrettent ce restaurant au fil de l'eau, je vous demande, s'il vous plaît, d'avoir un peu de bon sens; cela fait plus de deux ans que ce restaurant est fermé et je n'ai jamais entendu un Genevois s'en plaindre. Si vous voulez aller manger au bord de l'eau, vous allez au Lacustre ou dans des restaurants qui sont situés au bord de l'eau. De tels arguments font que nous, groupe de l'Union démocratique du centre, refuserons évidemment d'entrer en matière sur cette proposition.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (T). Le Parti du travail vous demande de soutenir la proposition du Conseil administratif, d'autant plus que la Ville de Genève pose des conditions. Nous souhaitons que le bateau *Valais* devienne un bureau pour la CGN, voire, plus tard, un restaurant et qu'il serve d'embarcadère au Jardin anglais.

**M. Armand Schweingruber (L).** Je prends la parole juste pour ajouter une précision que j'ai donnée en aparté tout à l'heure. Il s'agit du bateau *Helvétie*, à propulsion diesel électrique, qui est actuellement hors d'état de naviguer et qui attend des fonds, qui arriveront dans je ne sais combien d'années, pour être restauré et remis en état. Il pourrait rendre, lui, le service que nous attendons et remplacer le *Valais*.

**Le président.** La parole est à M. le conseiller administratif Patrice Mugny.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je n'ai rien à ajouter; que les représentants du peuple ici votent.

**M. Christian Zaugg (AdG/SI).** La question du *Valais* me renvoie au débat qui avait eu lieu à l'époque, au sujet de la proposition concernant la rénovation des bains des Pâquis. En effet, que n'avait-on pas entendu à cette époque-là: que le béton était complètement phosphaté, que c'était terrible, et on nous montrait des photos représentant la structure des bains des Pâquis qui risquaient de s'écrouler sur eux-mêmes et j'en passe... Or il s'est révélé, après le vote populaire, que ces bains ont pu être restaurés de manière tout à fait satisfaisante. J'aimerais à ce titre attirer votre attention sur le fait que le bateau *Valais*, dont certains disent que c'est une épave, etc., a quand même pu flotter, lesté du béton qui le retenait, et être remorqué jusqu'à Vevey; il n'a pas coulé sur le parcours et il est arrivé à destination. On fait donc en ce moment un très mauvais procès au bateau et c'est bien dommage.

Pour ma part, je considère, en ayant vu les photos de M. Mugny, que l'état du *Valais* n'est pas du tout calamiteux... (*Rires.*) Je vous parle ici de sa structure. Je vous rappelle qu'un ingénieur estime que le coût de sa rénovation sur le plan de son enveloppe tournerait autour d'un million de francs. Et j'ajoute, au surplus, qu'une association, un peu sur le modèle de celle qui s'est constituée autour des bains des Pâquis, est prête à prendre en charge une partie des choses.

**M. Damien Sidler (Ve).** Comme je l'ai dit en préambule, pour nous, les Verts, le *Valais* ne représente même plus un enjeu; nous avons déjà fait une croix sur ce bateau qui n'amène plus rien à la rade depuis en tout cas deux ans. Je me demande même s'il a amené quelque chose aux Genevois pendant les longues années où il est resté dans la rade. Je pense que nous pouvons commencer à voir l'avenir en projetant d'autres choses avec le million qui nous est proposé ce soir, mais en tout cas pas en essayant de maintenir le passé figé comme cela nous est proposé avec la proposition PR-310.

Nous étions bien seuls il y a encore quelques mois lorsqu'il a été proposé de renvoyer la motion M-328 au Conseil administratif. Ce soir, nous sommes un peu mieux entourés pour dire non à ce million de francs qui nous semble un peu dérisoire quant à l'utilisation qu'on pourrait en faire et nous nous réjouissons de pouvoir donner place à quelque chose de complètement nouveau dans la rade, notamment avec les aménagements qui nous seront bientôt proposés, nous l'espérons, par le Conseil administratif. Nous sommes prêts à aller de l'avant et à passer l'éponge sur cette période.

**M. Michel Ducret (R).** J'aimerais tout de même préciser une chose par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. M. Ischi parlait de l'intérieur du bateau, mais il n'a jamais été question de restaurer l'intérieur du *Valais*; ce n'est pas possible! Au contraire, il faut faire un aménagement à l'intérieur de ce navire qui soit tout à fait correct pour une exploitation digne de ce nom, offrant des conditions de travail acceptables pour le personnel, des choses de ce genre-là qui n'ont rien à voir avec la dimension historique de ce bateau. La restauration de l'enveloppe du navire est parfaitement possible et cela pour un montant beaucoup moins élevé que ce qui nous a été dit. Nous avons maintenant des documents d'un architecte naval qui sont assez clairs sur ce sujet, y compris après expertise sur l'état du navire.

Dire que le *Valais* est une épave est totalement exagéré, surtout quand cela vient de gens qui jugent mauvais l'état du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, lequel mériterait aussi quelques égards, parce que, dans certains cas, on peut parler de véritables ruines; mais ce n'est pas parce qu'on maintient des ruines d'un côté, que cela doit être la règle partout!

Quant aux montants nécessaires à la restauration, M. Schweingruber a articulé tout à l'heure un montant de 4,5 millions de francs. Ce montant était un des premiers qui nous avait été transmis, mais il s'avère, après un énorme travail fait ces dernières semaines par l'Association pour la sauvegarde du bateau le *Valais*, qu'on aboutit maintenant à des montants moins élevés. En réalité, on s'achemine vers des montants de l'ordre de 3 à 3,5 millions de francs, avec la restauration intérieure qui, je crois, ne doit pas être à notre charge. Ce n'est pas le but de la proposition PR-310. La proposition faite par le Conseil administratif permet de restaurer l'enveloppe et de la mettre à disposition, je le rappelle, pour en faire un restaurant à l'intérieur. Il n'est pas question de faire une rénovation historique interne, ce n'est simplement pas possible et cela serait déraisonnable.

Ensuite, on a entendu diverses propositions sur la flotte lémanique. Mesdames et Messieurs, je veux bien, mais ceux qui parlent ce soir de la flotte lémanique pour laquelle il faut investir, sachez que c'est 80 millions de francs pour les années à venir qu'il faudra dépenser. J'attends vos propositions, Mesdames et Messieurs, parce que, jusqu'à nouvel avis, ceux qui ce soir ne veulent pas voter

1 million de francs pour le *Valais*, croyez-moi, ce seront les mêmes qui refuseront la moindre subvention à la CGN pour l'aider à maintenir sa flotte navigante le jour où elle viendra chercher des subventions auprès de nous. J'attends une proposition: vous pouvez faire un amendement, par exemple, pour le *Simplon*; si vous voulez être honnêtes jusqu'au bout, déposez un amendement pour que ce million de francs soit réaffecté à la restauration du *Simplon*. Cela deviendra un peu plus cohérent et nous verrons si vous allez jusqu'au bout de votre raisonnement. Pour l'instant, je n'ai rien entendu dans ce sens-là.

Enfin, un sommet est atteint quand on dit que la CGN est prête à mettre un autre de ses bateaux qui ne peut pas naviguer à la disposition de Genève, parce qu'elle n'a pas l'argent pour les retaper. La belle affaire! Mesdames et Messieurs, c'est un arrêt de mort pour un autre vapeur tel que l'*Helvétie*, qui, en plus, est un des fleurons de la flotte navigante. Actuellement, ce bateau est rangé, parce qu'il n'a plus l'autorisation de naviguer, car il faut consentir des investissements lourds; et on le mettrait au Jardin anglais pour qu'il meure comme le *Valais*! Mais si c'est cela que vous voulez, alors c'est la destruction du patrimoine lémanique à terme que vous programmez, parce qu'il adviendrait de l'*Helvétie* comme du *Valais*, qui a été rayé, je le rappelle, subrepticement de la liste des monuments à l'inventaire du Canton de Vaud. Cela a été fait en catimini, alors qu'il était dans cette liste; c'est une manœuvre faite dans le dos de tout le monde, personne ne l'a su!

Ceux qui veulent défendre le *Valais* ce soir viennent nous reprocher de ne pas avoir agi avant. Mais on ne savait même pas qu'il avait été rayé de la liste des monuments à l'inventaire du Canton de Vaud. Comment voulez-vous agir quand vous croyez qu'un monument est protégé, vous n'avez pas l'idée de le protéger, puisqu'il l'est déjà selon vous? Cela n'a pas été publié ou alors seulement dans la *Feuille d'avis officielle* du canton de Vaud, que je ne lis pas. On ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir agi auparavant.

Je vous rappelle aussi qu'il y a une année que cette proposition a été faite. Nous avons agi au moment où nous avons su ce qui allait se passer. Il était même question de couler ce navire au fond du lac. Voilà le moment où nous avons agi et je crois que c'était à temps pour la collectivité genevoise. Si les choses peinent après, c'est autre chose, mais ceux qui, dans cette enceinte, viennent reprocher à ceux qui font la proposition de préserver le *Valais* d'avoir traîné sont malvenus. Franchement, nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes. Nos travaux traînent beaucoup trop dans cette enceinte, c'est la première chose à souligner.

Mesdames et Messieurs, ce soir, vous allez prendre la décision de sauvegarder ou non le *Valais*. Toutefois, n'oubliez pas que ceux qui tiennent au patrimoine dans cette ville sont nombreux, qu'ils nous écoutent, qu'ils nous observent, et j'espère qu'ils sauront en tirer les conclusions. Croyez-moi, c'est une décision importante que vous allez prendre, certains avec légèreté, sans voir les choses telles

qu'elles sont, mais on ne peut pas vivre en rejetant en permanence son patrimoine. Cela fait des années que je me suis engagé pour le patrimoine, qu'il soit bâti, roulant et maintenant flottant, et cela en vaut la peine. Croyez-moi, à terme, nous avons toujours été récompensés d'avoir entrepris des actions dans ce sens. La décision est entre vos mains et je vous remercie de prendre la bonne.

*Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est refusée par 49 non contre 15 oui (7 abstentions).*

5. **Clause d'urgence sur la motion de MM. Patrice Reynaud, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Alain Fischer, Roland Crot, Frédy Savioz, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Pierre Rumo: «Pour une réelle planification des mesures contre le bruit en ville de Genève» (M-392)<sup>1</sup>.**

**M. Patrice Reynaud** (L). En ce qui concerne uniquement l'urgence, je serai particulièrement bref en relevant que la quasi-totalité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a accepté la clause d'urgence de cette motion signée par la majorité de cette commission. J'ajouterai ensuite que certains de nos magistrats l'ont eux-mêmes requise. Je reviendrai plus tard sur ce point.

Le sujet est suffisamment d'importance et d'actualité pour que, à l'évidence, il y ait urgence, et je sollicite de la part des partis politiques ici présents qu'ils veuillent bien suivre non seulement le groupe libéral, mais également la décision quasi unanime de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et accepter la clause d'urgence au sujet de cette motion.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutient évidemment la clause d'urgence de cette motion, parce qu'il s'agit d'un sujet qui anime depuis plusieurs semaines déjà la commission de l'aménagement et de l'environnement. A cette occasion, nous avons observé que nous manquions tous cruellement de vision d'ensemble et que, pour avancer dans nos travaux, il était évident

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1990.

qu'il fallait d'abord avoir une vision d'ensemble d'un projet, ce qui nous permettrait d'aller beaucoup plus vite. Effectivement, au vu de l'ordre du jour de la commission de l'aménagement et de l'environnement, il est urgent qu'on puisse aller de l'avant avec cette motion.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). Les Verts soutiendront évidemment la clause d'urgence de cette motion. Les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement sont très avancés et il manque la planification des mesures contre le bruit requise dans cette motion pour pouvoir aller de l'avant. Pour pouvoir débloquer ce sujet, nous avons besoin d'avoir une vision d'ensemble.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Nous plaidons également pour l'urgence de cette motion, pour les mêmes raisons que vient d'évoquer M. Rossiaud.

**M. Alain Fischer** (R). Le groupe radical votera la clause d'urgence de cette motion, car ce qu'elle requiert correspond aussi à un besoin légal pour avancer au niveau des plans OPBruit.

**M. Pierre Rumo** (T). En ce qui me concerne, je suis signataire de cette motion, mais je ne vais pas voter la clause d'urgence. Le Parti du travail trouve qu'il n'y a pas urgence dans ce domaine.

**M. Frédy Savioz** (UDC). Nous, Union démocratique du centre, voterons la clause d'urgence de la motion, parce que nous en avons besoin pour développer des projets à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).**

6. Motion de MM. Patrice Reynaud, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Alain Fischer, Roland Crot, Frédy Savioz, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Pierre Rumo: «Pour une réelle planification des mesures contre le bruit en ville de Genève» (M-392)<sup>1</sup>.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPBruit) du 15 décembre 1986 et le plan cantonal genevois des mesures d'assainissement du bruit routier selon l'OPBruit, article 19;
- les différentes propositions du Conseil administratif concernant l'aménagement urbain dans le cadre de l'assainissement suivant l'OPBruit du 15 décembre 1986;
- la nécessité d'une analyse globale de telles mesures d'aménagement urbain dans le cadre de l'assainissement suivant l'OPBruit;
- le nombre important de voies routières susceptibles d'être concernées par ces mesures;
- le coût élevé desdites mesures, mais aussi le risque potentiellement beaucoup plus élevé d'indemnisations auxquelles la Ville de Genève pourrait être condamnée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal une étude exhaustive de la planification chronologiquement définie des mesures qui doivent être prises en Ville de Genève dans le cadre de l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit, en coordination et en cohérence avec le Canton et les communes limitrophes visant des buts analogues.

**M. Patrice Reynaud (L).** Le problème dont il est question ce soir est un problème d'importance... (*brouhaha*) ...et, parce qu'il est d'importance, je vous saurais gré, Monsieur le président, de faire en sorte que je sois entendu.

En l'occurrence, il s'agit de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPBruit), qui a été votée en décembre 1986; celle-ci faisait suite à une loi qui

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2152.

datait, elle, de 1983. Cette ordonnance fédérale exigeait du Canton ou des communes dépendant du Canton, à savoir, en ce qui nous concerne, la Ville de Genève, dans un délai relativement bref, en tout cas à échelle humaine, de faire en sorte d'être en dessous des normes fixées par ladite ordonnance, c'est-à-dire en dessous de 65 décibels par axe routier concerné.

Au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous nous sommes interrogés au sujet de cette ordonnance à propos de la proposition PR-278 du Conseil administratif, qui traite de la route de Malagnou. En ce qui concerne la route de Malagnou, il y a là un mélange – involontaire ou pas, peu importe, et, que les choses soient claires, tel n'est pas mon propos – d'éléments sécuritaires, d'une part, et d'éléments se rattachant aux normes OPBruit, d'autre part. En commission, il est apparu à l'audition de très nombreuses personnes qu'il y avait une sorte de «collapsus» de la réflexion. Pourquoi? Parce que, précisément, il y avait, d'une part, mélange des genres et que, d'autre part, nous ne savions pas très bien où nous allions. C'est pour cela que, en tout état de cause, la majorité des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement a estimé nécessaire d'avoir une vision d'ensemble de cette OPBruit.

C'est pourquoi nous avons rédigé la motion M-392, qui va dans le droit fil de ce que notre magistrat M. Ferrazino nous proposait quelques heures avant la dernière réunion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à savoir, d'une part, de ne pas statuer sur la proposition PR-278 et, d'autre part, d'attendre qu'en novembre prochain le Conseil administratif nous dise ce qu'il allait en être de cette fameuse OPBruit.

Un certain nombre de membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont donc décidé d'aller au-delà de ce que le magistrat nous proposait et, encore une fois, de proposer cette motion, parce qu'il leur semblait déraisonnable de ne réserver qu'à leur seule commission des mesures intéressant toute la Ville de Genève. Pourquoi intéressent-elles toute la Ville de Genève? D'abord, parce que ces mesures représentent des millions de francs. Ensuite, cela pourrait représenter bien plus que des millions de francs dans l'hypothèse où nous ne respecterions point les normes OPBruit et dans l'hypothèse où – l'exemple de l'aéroport est un bon exemple dans ce domaine – la Ville de Genève pourrait être condamnée à payer des indemnités à celles et à ceux qui pourraient, à juste titre, revendiquer leurs droits, parce que précisément l'OPBruit n'aurait pas été respectée. Là, il ne s'agirait plus de centaines de millions de francs, mais cela irait bien au-delà, Monsieur le président.

C'est l'objet de cette motion et je souhaite qu'il soit bien compris qu'il n'y a pas là un sens politique, mais qu'il s'agit d'une démarche citoyenne consistant à savoir le plus vite possible ce que nous devons faire. Nous attendons du Conseil administratif qu'il indique, non pas seulement au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais au sein de ce Conseil municipal, premièrement,

quelles sont nos obligations, deuxièmement, quel en est leur coût et, troisièmement, quelles sont les priorités que la Ville de Genève entend donner aux mesures d'assainissement dans le cadre de l'OPBruit. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greccuccio** (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais ajouter quelques éléments à ce que vient de dire M. Reynaud. Effectivement, nous avons cosigné cette motion urgente. Il faut rappeler que la Confédération octroie des subsides à hauteur de 49% des coûts d'assainissement après application des mesures OPBruit pour autant, bien sûr, qu'il y ait une amélioration substantielle en la matière. L'échéance fixée par la Confédération est pour 2012, avec une possibilité en consultation pour repousser cette échéance en 2018. Mais, quoi qu'il en soit, pour bénéficier de ces subsides les communes doivent au préalable établir une planification des mesures qu'elles entendent prendre. Il ne s'agit donc pas, pour obtenir ces subventions, d'aller de projet en projet, mais bien d'avoir une planification de l'ensemble des mesures qui doivent être prises. C'est la raison pour laquelle cette planification nous semble d'importance.

Par ailleurs, concernant les frais, nous avons auditionné l'ingénieur cantonal. Je vous passerai nombre d'auditions et de détails, mais il est important de savoir qu'il est devisé un tiers de frais pour les communes, un tiers pour le Canton et un tiers pour la Ville de Genève, respectivement 85 millions de francs par partenaire. On voit donc que les frais prévus sont d'importance et qu'il est évidemment logique que la Ville de Genève s'associe aux autres communes ayant des buts analogues dans ces mesures d'assainissement, tout simplement parce qu'il peut se révéler que les tracés retenus concernent tant une commune qu'une autre. Par exemple, si on prend le cas de la route de Malagnou, c'est typique, c'est une route qui traverse certes la ville de Genève, mais pas seulement. Il faudra donc des mesures coordonnées.

Par ailleurs, en 1998, le Canton a établi un inventaire des tronçons qui dépassent les normes communément admises. Il nous semble important, étant donné que ce document va être remis à jour cet automne, que la Ville puisse en prendre connaissance et, le cas échéant, coordonner ses actions avec le Canton. Enfin, le cadastre du bruit va être établi également durant l'automne et toutes ces mesures concernent évidemment la Ville de Genève.

Il est admis que l'Association des communes genevoises va elle aussi se pencher sur ce dossier. Il est donc évident que la Ville de Genève a tout intérêt à agir en coordination avec les autres communes pour la mise en application de ces normes. C'est pourquoi, je le rappelle, ce plan de mesures est non seulement important pour bénéficier des subventions fédérales, mais encore et surtout si l'on veut accompagner ces mesures d'assainissement de véritables projets en concertation avec l'ensemble des communes.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). Effectivement, nombre de nos concitoyens souffrent du bruit créé par le trafic routier. A la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous étudions actuellement la proposition PR-278 du Conseil administratif proposant d'assainir pour partie une des routes les plus passantes de la ville, la route de Malagnou. Quelque 30 000 véhicules par jour passent sur cet axe.

Nous avons une législation fédérale qui nous incite à assainir notre réseau dans un certain délai. Pour le réseau de 70 km de routes en ville de Genève, il va bien falloir planifier la façon dont celui-ci va être assaini. Par cette motion au Conseil administratif, nous demandons d'avoir une vision globale et une vision budgétaire de l'intervention de la Ville de Genève sur notre réseau routier.

Depuis bientôt trois ans, une pétition des habitants, la pétition P-1, a été acceptée par notre Conseil municipal. Il y a urgence maintenant à pouvoir donner une réponse à la concertation qui s'est ensuivie, aussi bien pour les habitants que pour la crédibilité de notre Conseil municipal; nous avons besoin d'une coordination au niveau cantonal. A la commission, nous avons auditionné bien des acteurs sur ce sujet au niveau cantonal, mais il faut maintenant que la Ville prenne ses responsabilités et propose à notre Conseil municipal une planification sur l'assainissement du réseau routier. Même si de notre côté nous trouvons que d'autres mesures sont nécessaires pour que la circulation puisse être modérée, il n'en reste pas moins que des gens vivent continuellement sur ces axes et que nous leur devons aussi de pouvoir vivre paisiblement et en sécurité.

En coordination avec le Canton, nous vous demandons, Monsieur le conseiller administratif, de nous proposer dans les plus brefs délais une planification qui nous permettra de savoir sur le moyen terme et sur le long terme comment la Ville de Genève résoudra ce problème.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Bien entendu, le groupe démocrate-chrétien s'associe à ce qui vient d'être dit. Avec le problème du bruit en ville, nous sommes effectivement confrontés à un problème de grande envergure. On sait bien que pour assainir la situation il faudra prendre à la fois des mesures curatives pour essayer de revenir en arrière par rapport à la situation existante et des mesures préventives, et, là, on va certainement devoir repenser à certains flux de trafic.

Pour étudier tout cela d'une manière efficace, il est naturellement indispensable d'avoir une vue d'ensemble. C'est tout ce que nous demandons par cette motion, sans rappeler, comme l'a fait notamment M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio, que les montants, bien entendu, vont vite devenir extrêmement importants. D'ailleurs, j'ai cru comprendre que notre préoccupation n'était pas étrangère au magistrat à la lecture du courrier qu'il a adressé aux membres de la commission de l'aménage-

ment et de l'environnement la semaine dernière. Je vous fais confiance, chers collègues, et je vous demande, au nom des motionnaires, de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Effectivement, nous sommes aujourd'hui devant l'obligation de devoir dépenser beaucoup d'argent, mais de dépenser de l'argent pour assainir les 77 km qui ont été recensés par le cadastre du bruit en améliorant le confort des citoyens, ou de reporter les problèmes à plus tard et, dans ce cas, cela va nous coûter cher, parce que nous n'aurons rien fait.

Bien entendu, la motion M-392 pose un problème. Certes, il sera intéressant d'obtenir une réponse du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, bien que, en ce qui nous concerne, nous ne pensons pas que cette réponse pourra contribuer à aider la commission de l'aménagement et de l'environnement à prendre une décision. En effet, les décisions doivent se prendre sur d'autres critères, sur ceux de l'urgence et sur ceux de l'opportunité. En ce qui concerne notamment la proposition PR-278, d'abord, il y a urgence pour les mesures de sécurité, puis il y a urgence pour le bruit. Mais il y a aussi urgence à changer un revêtement vétuste, ce qui doit être fait de toute façon. C'est donc l'opportunité de le changer et d'apposer un revêtement de sol absorbant au coût duquel la Confédération va contribuer à raison de 48% sur la plus-value.

Nous ne pensons pas que la réponse à la motion M-392 va réellement apporter quelques éclaircissements à la commission de l'aménagement et de l'environnement; nous n'accepterons donc pas cette motion. Nous pensons que, lorsqu'on parle de planification, le vrai motif, en principe, c'est de noyer le poisson et de retarder ce qui devrait être fait.

**M. Alain Fischer** (R). Je trouve étonnant que ce soit le Conseil municipal qui demande purement et simplement un plan d'application sur l'OPBruit et que M. Ferrazino ait omis de signaler ce détail. Je rappellerai quand même que nous devons toucher 49% des plus-values en subventions de la part de la Confédération, mais que si nous n'avons pas ce plan nous ne les toucherons pas.

Quant aux propos de M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued concernant la proposition PR-278, je pense qu'on peut éviter de dépenser 10 millions de francs pour des travaux s'il ne faut changer que le revêtement de sol à la route de Malagnou. Pour une amélioration au niveau du bruit, nous pouvons donc déjà changer le revêtement et, pour la sécurité à cet endroit, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Comme vous nous avez entendus concernant la proposition PR-278 – ce qui n'est pas le but de cette motion, mais ce sont plusieurs d'entre vous qui en ont parlé – je peux affirmer que tout le monde, l'Office des transports et de la circulation (OTC), le Touring Club Suisse, était tout à fait contre le projet de la PR-278, alors, à un moment donné, il faut arrêter!

Cela étant, Monsieur Ferrazino, je suis tout de même étonné (*M. Ferrazino discute*) – même si vous ne m'écoutez pas, ce n'est pas grave, j'ai l'habitude – que vous ne soyez pas au courant des ordonnances fédérales pour toucher des subventions, vu que vous avez l'habitude d'avoir une très grande concertation, mais c'est surtout avec les habitants et pas avec la Confédération.

**M. Pierre Rumo (T).** M. Reynaud a dit tout à l'heure que les ordonnances de lutte contre le bruit ont été édictées dans les années 1986-1987. J'aimerais quand même rappeler que, durant une douzaine d'années, de 1987 à 1999, le Conseil municipal n'a pratiquement vu aucun projet concernant la lutte contre le bruit et que, durant cette période, ce n'était pas M. Ferrazino qui siégeait à la tête du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie... Mais trêve de polémiques!

Il me semble que dans ce Conseil municipal, plus précisément à la commission de l'aménagement et de l'environnement, on s'est un peu emporté ces dernières semaines, notamment en voulant voter la clause d'urgence de cette motion. J'aimerais rappeler qu'on parle maintenant de délais d'application de l'OPBruit allant jusqu'en 2012, 2018, voire 2021, que, certes, les années passent rapidement et qu'il faut s'atteler très vite à la lutte contre le bruit, mais, malgré tout, qu'il ne faut pas exagérer. C'est pour cela que le Parti du travail n'a pas voté la clause d'urgence de cette motion ce soir.

J'aimerais également souligner que M. Haegler, ingénieur cantonal au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, a rappelé que notre canton était plutôt en avance dans cette lutte contre le bruit. N'oublions donc pas que les autres cantons, eux, n'ont pas plus pris le taureau par les cornes que nous dans ce domaine.

Dans le projet de Malagnou présenté dans la proposition PR-278, comme l'a rappelé M. Rossiaud, il était rappelé que la pétition P-1 avait été déposée par les habitants du quartier en juin 1999, pétition qui avait été un peu oubliée, et c'est M. Ferrazino qui a ressorti ce projet et a notamment discuté avec les habitants du quartier. Maintenant, il a été dit que cette discussion n'était pas correcte, qu'on n'avait pas entendu les bonnes personnes. Malgré tout, une majorité des habitants du quartier de Malagnou ont apprécié la concertation et le fait de pouvoir proposer certains projets en matière de lutte contre le bruit et en matière de sécurité.

Je pense donc que nous nous associerons à cette motion, même si l'invite nous paraît quelque peu redondante; elle aurait pu comporter deux lignes au maximum, mais la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a souhaité parler de coordination, de cohérence, de planification chronologiquement définie, etc. – on pourrait presque croire à une invite faite par le plénum du Parti communiste soviétique, si je puis faire un peu d'humour. Nous voterons donc cette motion qui ne nous paraît pas urgente et dont l'invite nous paraît trop longue et redondante.

**M. Olivier Coste (S).** Effectivement, plusieurs études ont montré que le bruit est quelque chose de dramatique en ville, mais je pense que, en attendant d'avoir doublé toutes les fenêtres des immeubles bordant des voies à grande circulation, il faudrait essayer de diminuer le bruit, peut-être par des diminutions de vitesse du trafic. Il est quand même assez étonnant de s'apercevoir que ce sont les mêmes milieux qui demandent une application rapide des diminutions de pollution sonore et qui, en même temps, s'opposent à des réductions de vitesse sur les grandes artères. Il est vrai qu'une voiture roulant à 30 km/h fait environ deux fois moins de bruit qu'une qui roule à 60 km/h.

D'autre part, on pourrait demander que la Ville prenne contact avec la cheffe du Département de justice, police et sécurité pour encourager tous les automobilistes – qui vont d'ailleurs bientôt recevoir leur bulletin de versement pour le paiement des impôts sur les véhicules pour 2004 – à couper le moteur de leur véhicule à chaque fois que c'est nécessaire. En effet, cela supprimera toute cette pollution sonore de véhicules automobiles qui sont à l'arrêt et dont le moteur tourne de manière inutile, en particulier ceux des professionnels de l'automobile: les chauffeurs de camion, de taxi, etc.

**M. Christian Ferrazino, maire.** Je dirai juste deux mots, Monsieur le président. D'abord, pour me féliciter que l'Entente se soucie de manière urgente de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. En octobre 2003, le Parti libéral se soucie de manière urgente de cette ordonnance qui remonte à 1986 et dans laquelle le Conseil fédéral avait donné un ultime délai en 2002 à tous les cantons et à toutes les communes pour prendre des mesures, afin de se conformer aux objectifs de cette ordonnance. Avant octobre 2003, je ne vous ai pas beaucoup entendus les libéraux! Maintenant, nous sommes presque une année au-delà de cette échéance maximale et il est urgent d'intervenir aujourd'hui.

Pourquoi alors est-il urgent d'intervenir aujourd'hui, pourquoi ces messieurs dames se réveillent-ils subitement? Simplement parce que des habitants des quartiers de Contamines et de Malagnou se sont mobilisés, comme l'a rappelé

M. Rumo, à juste titre, depuis trois ans. Pour obtenir quelque chose dans cette ville, il faut être un peu obstiné. Cette pétition datait d'ailleurs de plus de trois ans, mais vous avez raison de le dire, c'était une pétition qui dormait dans les tiroirs de l'administration et que j'ai ressortie en convoquant ces messieurs dames et en demandant non seulement à nos collaboratrices et à nos collaborateurs de prendre en main ce dossier, mais en mandatant des ingénieurs et des architectes pour les aider, pour essayer d'examiner un certain nombre de solutions. Puis, après trois ans de travail, nous sommes arrivés à proposer quelque chose. Mais là, forcément, cela devient gênant, parce que c'est le résultat d'une concertation et qu'on ne peut pas refuser ce qui est proposé en demandant d'attendre, sous prétexte qu'avant d'examiner cela il faut examiner tout le reste.

Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez rappelé, il y a 70 km de routes en milieu urbain où le niveau de bruit dépasse précisément les normes acceptables. En d'autres termes, ce que le Parti libéral et ses nouveaux acolytes nous demandent aujourd'hui, c'est d'élaborer un concept, un grand planning sur les 70 km de routes en milieu urbain où il y a des problèmes de bruit et, surtout, de bien montrer ce qu'on va faire dans l'ordre. Puis, dans quelques mois, dans quelques années, quand on aura créé ce concept, on reprendra la pétition des gens de Malagnou et on verra où elle se situe dans ce concept; si elle a la chance d'être dans le premier ou le deuxième tiers, on lui répondra dans les années 2010 ou 2015, voire 2020.

Comme M. Rumo l'a rappelé très justement – d'ailleurs, je l'en remercie – la Ville de Genève a pris ce dossier en main pour essayer non pas d'être en avance, mais d'être moins en retard que les autres villes de Suisse. Le retard est tel aujourd'hui que le Conseil fédéral a été amené à réviser son ordonnance de 1986, où il avait indiqué comme ultime délai l'année 2002 et, à l'heure où on parle, vous avez raison de le dire, Monsieur Rumo, on ne sait même pas si c'est en 2012, 2015 ou 2018, les esprits les plus pessimistes pensent que ce sera plutôt en 2020, que les mesures requises par l'OPBruit seront appliquées, parce que la route est longue – c'est le cas de le dire – pour arriver à prendre ces mesures.

Une chose est sûre, parce que l'ordonnance de 1986 ou celle qui est en train d'être prise par le Conseil fédéral le confirme, c'est que, si les mesures ne sont pas prises dans ce délai-là, les communes où sont situés des immeubles où le bruit sera supérieur aux limites admises devront passer à la caisse pour payer l'installation de doubles vitrages. Cela, c'est le seul élément qui n'est contesté par personne. En d'autres termes, si nous ne prenons pas suffisamment tôt des mesures pour lutter contre le bruit, nous serons contraints et forcés de participer financièrement à la pose de doubles vitrages et, vous l'avez compris, chez des privés. Ce serait donc vraiment jeter l'argent des citoyens par les fenêtres que d'avoir à recourir à de telles solutions.

C'est la raison pour laquelle nous avons déjà anticipé un certain nombre de dossiers, notamment les plus délicats. Le concept, je vous le mettrai en oeuvre, vous l'aurez et je verrai bien comment vous réagirez par rapport à celui-ci. J'ajouterais que, indépendamment de tout concept, on sait aujourd'hui qu'un des lieux subissant le plus de nuisances suite au bruit dû au trafic est la rue des Deux-Ponts. A ce sujet, j'ai des projets étudiés, ficelés qui sont sur le bureau de M. Cramer. Simplement, l'Office des transports et de la circulation ne veut pas de ces solutions, car elles sont considérées comme beaucoup trop avant-gardistes, les mesures que nous proposons pour réduire le bruit visant à réduire la charge de trafic de la rue des Deux-Ponts. Mesdames et Messieurs les libéraux, le concept, il est là, je vous le donne; allez le vendre à l'OTC.

Ce que nous avons fait plutôt qu'élaborer de belles théories et des concepts pour 70 km de routes – que je suis d'accord de faire, car c'est toujours très joli la théorie, mais elle n'est jolie que si elle permet de déboucher sur une certaine pratique – c'est que nous nous sommes intéressés à la route de Malagnou précisément parce qu'il y avait des habitants qui nous le demandaient; parmi ceux-ci, j'ai reçu des professeurs d'université, des gens de toutes les classes sociales et, surtout, des parents d'élèves qui étaient très préoccupés par la dangerosité des lieux, notamment pour traverser la route de Malagnou. Nous étions convenus de nous atteler à ce secteur, parce qu'il y avait cette volonté, cette demande insistante de ces habitants-là, et aujourd'hui, plutôt que d'essayer d'y donner suite, vous trouvez de nouveaux prétextes pour essayer de retarder ce débat.

Aujourd'hui, parce que nous avons d'autres dossiers à traiter, je dis simplement bravo pour votre coup, il a réussi et je vous demande de renvoyer la motion M-392 au Conseil administratif, puisque de toute façon nous vous répondrons. Mais le débat intéressant aura lieu quand le concept vous sera présenté en séance plénière et qu'on vous demandera comment vous vous déterminez par rapport aux différents projets concernés, indépendamment des priorités que vous souhaitez. En effet, là encore, au niveau de la Ville de Genève nous ne maîtrisons pas du tout ces priorités, puisque c'est le Canton qui est compétent pour délivrer les autorisations permettant de prendre des mesures en amont, et nous répondons, me semble-t-il, de manière logique et cohérente, prioritairement aux demandes qui nous sont adressées par les habitants.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les informations que nous souhaitons vous donner à l'issue de ce débat sur cette motion.

**Le président.** Je suis content, Monsieur Ferrazino, que vous vous soyez limité à deux mots, parce que je me demande ce que cela serait si vous vouliez vous exprimer plus longuement.

Je donne la parole à M. Reynaud.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je répondrai de façon plus brève que ne l'a fait le magistrat, rassurez-vous, Monsieur le président, à ce que celui-ci vient de dire et dont je ne peux que le remercier...

*Des voix.* On n'entend pas.

*M. Patrice Reynaud.* Je vais parler plus fort, comme cela vous allez entendre. Je disais donc que je tenais à remercier le magistrat des propos qu'il a eu la gentillesse de tenir, parce que c'est précisément ce que nous souhaitons entendre. Le procès d'intention - oh, combien classique! - contre les libéraux ne nous intéresse pas, parce que, précisément, cela ne nous concerne pas. Il est trop facile de faire des procès d'intention, ce serait encore - je l'ai déjà dit lors d'une autre intervention sur un autre sujet - du passéisme outrancier, et tel n'est pas mon propos.

Aujourd'hui, c'est l'avenir qui m'intéresse, qui nous intéresse d'ailleurs, à la quasi-unanimité des membres du Conseil municipal. Nous sommes d'accord pour que le Conseil administratif se détermine rapidement sur ce que nous devons faire dans le cadre de l'OPBruit.

Evidemment, cela implique une limitation de trafic et des normes touchant les véhicules. J'aimerais qu'on me dise quand les libéraux se sont jamais opposés, de quelque façon que ce soit, à une régulation du trafic routier. Nous, ce que nous ne voulons pas, c'est la mise à l'ordure systématique du véhicule, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Je viens d'entendre à plusieurs reprises dans la bouche du magistrat la notion d'un concept global, alors peut-être serait-il temps que nous en ayons un. C'est précisément l'objet de la motion, ce n'est pas de la basse politique ni un «coup», comme M. Ferrazino a pu le dire. Cette motion doit nous permettre de nous déterminer, pas seulement nous, membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous tous, membres du Conseil municipal, sur ce que va être notre avenir.

M. Ferrazino l'a dit, et je le répète, nous risquerions, dans l'hypothèse où les choses ne seraient pas correctement faites, d'être condamnés à payer des montants faramineux. Il est de notre devoir à nous, représentants de la population, de savoir comment nous allons réagir. C'est tout. Il n'y a là aucune ambition politique de quelque nature que ce soit et certainement pas, Monsieur Ferrazino, croyez-moi, la volonté d'entretenir une fois encore cette espèce de passéisme des libéraux et des non-libéraux entre ceux qui sont pour les voitures et ceux qui sont contre les voitures. Ce n'est pas le but du jeu; aujourd'hui, il nous faut savoir ce que nous devons faire.

**M. Frédy Savioz** (UDC). L'Union démocratique du centre souhaite une analyse globale des mesures à prendre contre le bruit, parce qu'il y a une subvention fédérale à la clé, qui n'est octroyée que si on soumet une analyse globale. Je comprends bien que les habitants de Malagnou attendent depuis trois ans qu'une solution soit trouvée pour améliorer le problème du bruit; quant au problème de la sécurité, il peut être réglé tout à fait à part, mais nous avons besoin de cette analyse globale pour traiter la proposition PR-278. C'est dans ce sens-là que l'Union démocratique du centre a cosigné la motion M-392.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Je trouve assez savoureux les propos tenus par le magistrat tout à l'heure, qui accusait les motionnaires de manœuvres dilatoires, car qui a demandé à la commission de l'aménagement et de l'environnement de suspendre ses travaux sur la proposition PR-278 concernant la route de Malagnou? C'est tout de même le magistrat! Il faut donc croire que les motionnaires ne se fourvoient pas totalement.

Cela étant dit, le groupe démocrate-chrétien est extrêmement à l'aise sur ce sujet, parce que j'ai moi-même proposé à la commission de l'aménagement et de l'environnement, parallèlement à cette motion, de déposer une deuxième motion demandant d'aller de l'avant avec les mesures d'aménagement liées particulièrement à la sécurité sur la route de Malagnou, afin de répondre précisément aux attentes des habitants. Je suis très sereine par rapport à la motion M-392, mais, ce soir, je trouve que nous avons tout de même entendu deux ou trois choses assez curieuses.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Je voudrais rassurer le magistrat. Il va de soi que, si les socialistes ont cosigné la motion M-392, c'est bien sûr afin de soutenir les activités qui sont entreprises pour la mise en place des normes OPBruit. Il s'agit pour nous simplement de nous garantir la possibilité d'obtenir des subventions fédérales, et, sans le plan de mesures demandé par cette motion, il est impossible de les obtenir. Nous sommes évidemment ravis de savoir que le plan de mesures va nous être communiqué dans les plus brefs délais; il existe, tant mieux, et nous vous faisons confiance sur ce plan-là, Monsieur Ferrazino. Nous demandons juste à le voir pour pouvoir en toute sérénité continuer à dire que nous pouvons voter l'ensemble des budgets concernés, qui, rappelons-le, sont importants, et tant mieux si nous pouvons faire des économies parce que le coût de ces investissements sera partagé.

Enfin, les socialistes rejoignent ce qu'a dit M<sup>me</sup> Rys. En effet, il n'est pas du tout dans notre intention de minimiser les problèmes de sécurité sur la route de Malagnou. Nous voulons simplement distinguer ce qui peut être fait dans les délais les plus brefs de ce qui ne peut l'être, et c'est ainsi que nous avons pour l'instant gelé une motion allant dans ce sens, pour répondre aux besoins légitimes

des habitants de ce quartier. Mais nous devons, dans un deuxième temps, nous préoccuper du plan d'ensemble qui concerne, certes, la route de Malagnou, mais bien sûr aussi d'autres tracés. Je vous rassure donc, Monsieur Ferrazino, nous comptons bien aller dans le sens que vous avez décrit.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Me voilà bien empruntée de me retrouver avec cette motion urgente ce soir, car, comme certains le savent, cela fait plusieurs années que j'essaie dans cette enceinte de faire avancer le dossier sur la route de Malagnou. Cela a été très long, très ardu aussi, puisque nous avons travaillé conjointement non seulement avec les services de la Ville, mais aussi avec les services de l'Etat, et vous savez que ce n'est pas facile. Nous arrivions à bout touchant et j'ai l'impression que nous voici de nouveau à la case départ. Je suis très contente d'avoir entendu M<sup>me</sup> Rys déclarer qu'elle souhaitait déposer une motion permettant au moins de faire rapidement les travaux concernant la sécurité. Mais, comme il y a toute une série de travaux liés qui sont envisagés dans le projet présenté dans la proposition PR-278, cela nous semble difficile aujourd'hui de commencer à faire les choses petit bout par petit bout.

Ce projet concernant Malagnou a représenté un très gros travail. Il est évident qu'il était difficile d'arriver à la perfection pour ce projet auquel nous avons abouti avec les associations d'habitants, de parents d'élèves et toutes les personnes concernées qui ont travaillé dans ce groupe; c'est l'effet d'un consensus. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un projet qui va nous permettre d'expérimenter un certain nombre de choses très importantes et, à court terme, d'améliorer énormément les conditions de sécurité sur cette route-là et, nous l'espérons aussi, les conditions concernant le bruit.

J'espère bien que la commission de l'aménagement et de l'environnement ne va pas se servir du prétexte d'une réelle planification des mesures pour tout Genève, comme elle le demande, pour faire perdre du temps à un projet qui en a déjà trop perdu. Régulièrement, nous avons essayé au Conseil municipal de revenir à la charge pour que cela avance sur ce sujet. D'autres nous ont relayés, également au Grand Conseil. Aujourd'hui, il s'agit de prendre des mesures et de réaliser enfin ces aménagements. Je suis donc tout à fait d'accord d'accepter ce que demande la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais je n'aimerais pas que cela soit lié à l'avancée des projets sur la route de Malagnou, car il faut à tout prix que nous continuions à travailler sur ce secteur.

**M. Pierre Rumo (T).** J'aimerais ajouter une ou deux choses. Le projet de Malagnou présenté dans la proposition PR-278 est un projet modèle et c'est pour cela que la commission de l'aménagement et de l'environnement a accepté d'en-

tendre autant de personnes; je crois que nous en sommes à douze ou quinze groupes de personnes interrogées sur ce sujet. En tout cas, la proposition PR-278 a été largement étudiée en commission.

Comme je ne suis pas encore très bien installé au niveau de l'informatique, je n'ai pas la lettre de M. Ferrazino à propos de la proposition PR-278 sous les yeux, mais je crois me souvenir, Madame Rys, qu'il a demandé la suspension de ce projet pendant quelques semaines et non pas pendant une durée indéterminée. Il s'agit donc d'une suspension prévue pendant quelques semaines, le temps pour la commission d'étudier et d'auditionner encore quelques personnes.

Il est vrai aussi que le Parti du travail serait très heureux que les projets allant dans le sens de l'OPBruit voient le jour, notamment celui de la rue des Deux-Ponts. En tant qu'ancien habitant de ce quartier, je sais que la circulation y est très intense et que le bruit est très difficile à supporter pour les habitants de ce quartier. J'ai entendu avec plaisir que les projets y relatifs sont déjà prêts et que nous attendons seulement l'aval et l'autorisation du Canton.

Nous pouvons être surpris que les libéraux soient à la pointe du progrès de la lutte contre le bruit, car nous avons plutôt l'habitude de les voir dans la lutte pour la voiture individuelle, notamment dans les projets Avanti.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Je prends la parole juste pour apporter une précision. Bien entendu, nous sommes totalement d'accord avec les propos de M<sup>me</sup> Keller Lopez, mais je précise que la motion M-392 n'est pas une motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisqu'elle n'a pas été signée par l'ensemble des commissaires de ladite commission.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). J'aimerais rassurer M<sup>me</sup> Keller Lopez et le magistrat, parce que nous avons déposé cette motion pour faire avancer le projet et non pas pour le retarder. Pour le faire avancer, parce que, sans planification, Monsieur Ferrazino, vous n'aurez pas la possibilité d'avoir les subventions de Berne. Cette planification vous est demandée et il faut la faire pour cette raison.

Madame Keller Lopez, si la commission de l'aménagement et de l'environnement a déposé cette motion... (*remarques*) ... si une partie des membres de la commission a déposé cette motion, c'est justement pour faire avancer la concertation, parce que celle-ci ne pourrait aboutir dans la situation actuelle, et le Parti socialiste en est bien conscient.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal une étude exhaustive de la planification chronologiquement définie des mesures qui doivent être prises en Ville de Genève dans le cadre de l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit, en coordination et en cohérence avec le Canton et les communes limitrophes visant des buts analogues.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

*(La présidence est assurée par M. Didier Bonny, deuxième vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, étant donné qu'il y a cinq objets qui traitent du Grand Théâtre ou du ballet du Grand Théâtre, je vous propose de voter d'un seul bloc les clauses d'urgence et si celles-ci sont acceptées nous commencerons par traiter l'objet qui a été déposé en premier, c'est-à-dire l'interpellation I-99 de M. Pierre Maudet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition? Non, ce n'est pas le cas. Nous procédons donc comme je vous l'ai indiqué.

- 7.a) **Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Pierre Maudet: «Grand Théâtre de Genève: il y a péril en la demeure!» (I-99)<sup>1</sup>.**
- 7.b) **Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (M-393)<sup>2</sup>.**
- 7.c) **Clause d'urgence sur la résolution de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (R-59)<sup>3</sup>.**
- 7.d) **Clause d'urgence sur la motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre» (M-394)<sup>4</sup>.**
- 7.e) **Clause d'urgence sur la motion de M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillardlungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler: «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» (M-395)<sup>5</sup>.**

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je prends juste la parole pour dire que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera les clauses d'urgence de ces objets.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Le groupe libéral recommande d'accepter la clause d'urgence pour les cinq objets proposés et il s'en explique en trente secondes. La situation du ballet du Grand Théâtre est une situation qui doit connaître une issue et qui doit la connaître ce soir. Il est évidemment invraisemblable que l'ensemble du corps du ballet soit suspendu au sort que le Conseil municipal entend lui donner et nous comprenons bien que ce n'est pas le 6 décembre, en troisième débat, que la solution de ce problème peut être connue.

**Mises aux voix, les clauses d'urgence de l'interpellation I-99, de la résolution R-59 et des motions M-393, M-394 et M-395 sont acceptées à l'unanimité.**

---

<sup>1</sup>. Annoncée, 1990.

<sup>2</sup>. Annoncée, 1990.

<sup>3</sup>. Annoncée, 1990.

<sup>4</sup>. Annoncée, 1990.

<sup>5</sup>. Annoncée, 2122.

**8.a) Interpellation de M. Pierre Maudet: «Grand Théâtre de Genève: il y a péril en la demeure!» (I-99)<sup>1</sup>.**

**8.b) Motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (M-393)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance du Grand Théâtre pour la vie culturelle genevoise et le rayonnement de Genève à l'extérieur;
- le rôle moteur du ballet du Grand Théâtre pour la danse classique à Genève;
- les menaces qui pèsent désormais sur la pérennité de ces structures qui ont pu, pendant des années, se maintenir et se développer grâce au mécénat privé et au Fonds culturel de Genève alimenté par les recettes du Casino;
- que la situation financière actuelle pourrait conduire à la suppression pure et simple du ballet du Grand Théâtre;
- que les statuts actuels du Grand Théâtre et son conseil de fondation sont du ressort exclusif de la Ville de Genève, alors qu'une ouverture à d'autres sources de financement paraît indispensable;
- que l'Etat et certaines communes genevoises pourraient contribuer au financement du Grand Théâtre moyennant une participation à la gestion et à l'administration de la fondation;
- que le Conseil administratif fonctionne comme autorité de surveillance de la fondation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander à ses représentants au conseil de fondation d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;
- modifier les statuts de la fondation afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2168.

<sup>2</sup> Urgence acceptée, 2168.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

- augmenter, dans le cas où les mesures d'économies se révéleraient insuffisantes et dans l'attente de l'entrée de nouveaux partenaires dans le conseil de fondation, la subvention ordinaire au Grand Théâtre, afin de préserver le ballet du Grand Théâtre.

**8.c) Résolution de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (R-59)<sup>1</sup>.***PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- l'importance du Grand Théâtre pour la vie culturelle genevoise et le rayonnement de Genève à l'extérieur;
- le rôle moteur du ballet du Grand Théâtre pour la danse classique à Genève;
- les menaces qui pèsent désormais sur la pérennité de ces structures qui ont pu, pendant des années, se maintenir et se développer grâce au mécénat privé et au Fonds culturel de Genève alimenté par les recettes du Casino;
- que la situation financière actuelle pourrait conduire à la suppression pure et simple du ballet du Grand Théâtre;
- que les statuts actuels du Grand Théâtre et son conseil de fondation sont du ressort exclusif de la Ville de Genève, alors qu'une ouverture à d'autres sources de financement paraît indispensable,

le Conseil municipal demande à ses représentants au conseil de la Fondation du Grand Théâtre:

- d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;
- d'entreprendre toute démarche visant à modifier les statuts afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises – à savoir l'État et les communes qui le souhaiteraient – qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2168.

**8.d) Motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre» (M-394)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Fondation du Grand Théâtre ne peut plus équilibrer ses comptes, ne bénéficiant plus de l'apport important du mécénat (depuis le départ de l'ancien président de la fondation) ni de l'apport du Fonds culturel de Genève (depuis la disparition du Grand Casino);
- les démarches du président actuel auprès d'instances privées n'ont pas abouti;
- la subvention de la Ville ne saurait être augmentée, sinon à hauteur des sommes nécessaires pour assurer l'indexation des salaires tant du personnel de la Ville que du personnel de la fondation (approximativement 250 000 francs);
- la suppression du ballet est une solution inacceptable qui a déjà été repoussée à l'unanimité du Conseil municipal en juin 1996,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer sans délai au Conseil d'Etat la conclusion d'une convention tripartite (Ville-Etat-Fondation du Grand Théâtre), comparable à celle conclue avec l'Orchestre de la Suisse romande, par laquelle le Canton garantirait à la fondation une subvention à condition:

- que le ballet poursuive avec le Département de l'instruction publique (DIP) une collaboration régulière concrétisée par des activités d'éveil, de sensibilisation et d'enseignement des arts chorégraphiques;
- que le DIP soit représenté au sein du conseil de fondation.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2168.

**8.e) Motion de M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler: «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» (M-395)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Constatant:

- que le budget 2004-2005 du Grand Théâtre fait état d'un déficit de 2 millions de francs;
- que, par conséquent, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, contraint d'abandonner l'un de ses secteurs d'activités afin de présenter un budget équilibré, a dû se résoudre à proposer la suppression du ballet du Grand Théâtre,

considérant:

- que cette proposition porte un préjudice sans précédent au Grand Théâtre de Genève en le privant de l'un de ses outils de création dont le rayonnement porte le nom de Genève à travers le monde;
- la nécessité pour Genève d'assurer la qualité des prestations du Grand Théâtre en vue de maintenir sa renommée parmi les institutions européennes;
- que, depuis quinze ans, la stagnation de la subvention de la Ville destinée à soutenir les productions artistiques du Grand Théâtre a généré un déficit cumulé de 29 millions de francs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre afin que le Grand Théâtre puisse maintenir l'ensemble de ses secteurs d'activités sans suppression d'emplois ni déclin de sa qualité artistique;
- permettre, par conséquent, la poursuite des activités du ballet du Grand Théâtre en octroyant au Grand Théâtre de Genève une augmentation de la ligne budgétaire 311000 365 de 1 million de francs.

**Le président.** Je donne la parole à M. Pierre Maudet pour qu'il développe son interpellation I-99.

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 2168.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

**M. Pierre Maudet (R).** L'interpellation porte comme titre «Grand Théâtre de Genève: il y a péril en la demeure!», et il faut le prendre au sens étymologique, c'est-à-dire qu'il y a urgence. La clause d'urgence sur les objets traitant du Grand Théâtre a été adoptée par tous ce soir; une belle unanimité pour entamer ce débat, mais je crains que l'unanimité en reste à la question de l'urgence. Nous allons voir dans un instant comment se déterminent les groupes.

Nous, radicaux, et celui qui vous parle en particulier, souhaitons interpellier le Conseil administratif, puisque c'est le sens d'une interpellation, sur la situation effectivement tragique du ballet du Grand Théâtre. Comme nous avons pu le lire dans la presse, au 31 janvier 2004 il y a un risque que ce ballet ferme purement et simplement, qu'on se retrouve avec vingt emplois supprimés sur les bras dans le cadre du ballet du Grand Théâtre. Mais notre groupe souhaitait attirer l'attention en particulier sur l'aspect financier et comptable et sur la gestion actuelle du Grand Théâtre. Nul doute que nous reviendrons après, à la faveur des objets qui ont été déposés de part et d'autre de cette enceinte, sur d'autres éléments, précisément sur les amendements. Je pense en particulier à la motion M-393 du Parti démocrate-chrétien, qui a retenu notre attention.

Nous souhaiterions dans le cadre de cette interpellation, Messieurs les conseillers administratifs, vous rappeler les propos que nous avait tenus votre représentant lors de la précédente législature. A l'époque, c'était un autre magistrat en charge des affaires culturelles, dans cette fameuse séance du 14 janvier 2003, qui répondait à l'interpellation I-82 de M. Michel Ducret, développée le 12 septembre 2002, intitulée «Grand Théâtre: situation financière» et dont l'origine résidait dans les inquiétudes du représentant radical au conseil de Fondation du Grand Théâtre.

Il est toujours intéressant de se replonger dans le *Mémorial*; on s'y rappelle des choses, on s'y rafraîchit un peu la mémoire. Dans la réponse du Conseil administratif à cette interpellation I-82, on lit ceci: «En résumé, le financement du Grand Théâtre pour les saisons 2002-2003 et 2003-2004 est assuré par la subvention ordinaire de la Ville...» Information intéressante, à la suite de laquelle le magistrat avait développé ses arguments en séance plénière pour «azorer» M. Ducret, qui s'était permis de mettre en doute ces affirmations.

Aujourd'hui, huit mois après cette séance, nous constatons que nous avons eu raison avant tout le monde, que la réponse qui avait été donnée à cette interpellation était fautive, puisqu'en 2003-2004 le bureau, approuvé par la majorité du conseil de fondation du Grand Théâtre, supprime les contrats d'artistes à hauteur de 2,2 millions de francs, artistes qui d'ailleurs sont déjà engagés. On sait bien qu'on ne pourra pas comme cela, d'un trait de plume, supprimer l'activité du ballet l'année prochaine, parce que, même en prononçant un dédit, il y a un certain nombre de contrats qui sont déjà signés, et que, même en ne réalisant pas les pro-

ductions prévues, les frais sont d'ores et déjà engagés, je crois – M. Mugny pourra nous le confirmer tout à l'heure. Cela, nous le déplorons, parce que nous avons tiré la sonnette d'alarme l'année dernière, et nous nous inquiétons de la situation financière actuelle du Grand Théâtre.

Nous nous interrogeons également sur le bouclage provisoire des comptes 2002-2003, qui ne semble pas être aussi limpide qu'il devrait, puisqu'il n'est réalisé qu'en comptabilisant des actifs qui ne sont pas matérialisés. Je serais ravi d'entendre le Conseil administratif à ce sujet ce soir, de savoir ce qu'il en est de ces actifs non matérialisés aux comptes 2002-2003 et quelle est la situation financière exacte du Grand Théâtre. J'ai l'impression qu'on nous a donné un peu de «bouillon pour les morts» en janvier 2003 et que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation que nous avons anticipée à la suite des informations que nous avait données notre représentant du conseil de la Fondation du Grand Théâtre.

Notre conclusion, à nous, groupe radical, c'est que nous sommes attachés au maintien du ballet du Grand Théâtre, d'ailleurs c'est quasiment une obligation légale, puisque, comme vous le savez, le Grand Théâtre est une fondation de droit public. Dans les statuts du Grand Théâtre votés par le Grand Conseil, il y a l'obligation de produire de l'art lyrique et chorégraphique. Les deux versants de l'art lyrique, en fait, sont réunis dans ce règlement du Grand Théâtre et il est donc important pour nous que cette institution puisse également poursuivre sa vocation chorégraphique. Ce soir, nous irons dans le sens de celles et de ceux dans cette enceinte qui soutiennent cette activité du Grand Théâtre. Nous verrons tout à l'heure, en fonction des réponses que vous nous donnerez, si nous décidons de la soutenir financièrement tout de suite, mais en tout cas, Messieurs les conseillers administratifs, nous demanderons qu'un audit des cinq dernières années de la gestion du Grand Théâtre soit demandé par le Conseil municipal, afin que l'on fasse la lumière sur des comptes qui nous semblent plutôt opaques.

Tout à l'heure, nous déposerons un amendement à la motion démocrate-chrétienne M-393, lequel proposera formellement qu'un audit des cinq dernières années quant au respect du budget sous l'angle des productions soit effectué pour le Grand Théâtre.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Ce matin, nous étions au conseil de la Fondation du Grand Théâtre et le représentant radical, M. Hämmerli, posait aussi des questions sur la gestion du Grand Théâtre. Alors, premièrement, à vous entendre, Monsieur Maudet, on dirait qu'il s'agit de choses secrètes. Or les chiffres concernant cette gestion sont tout à fait accessibles aux gens du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, où tous les partis ici présents sont représentés. De plus, nous avons proposé encore ce matin à M. Hämmerli

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

une séance spéciale avec tous les membres de la fondation qui le souhaiteraient et, là, toutes les questions possibles pourraient être posées; ensuite, les réponses seraient données par l'administration et la direction du Grand Théâtre.

Cela va même plus loin, parce que nous avons dit plusieurs fois que nous pouvons rencontrer les partis; je dis «nous», car je m'associe au conseil de fondation du Grand Théâtre et nous pouvons rencontrer notre délégation du Conseil municipal. Ces chiffres doivent être expliqués, et cela a été fait à la commission des arts et de la culture; je crois que MM. de Preux, Blanchard et Soragni se sont rendus à cette commission pour donner les chiffres requis. (*Acquiescement de M<sup>me</sup> Keller Lopez, présidente de la commission des arts et de la culture.* ) M<sup>me</sup> Keller Lopez acquiesce. Cela s'est donc passé récemment et ces messieurs sont prêts à le faire en tout temps. Monsieur Maudet, vous faites une demande, vous prenez vos agendas pour fixer un rendez-vous, et ces personnes viennent dans votre parti donner les résultats et les explications sur les chiffres concernant la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre. Ainsi, vous pourrez voir si un audit est nécessaire, mais, en tous les cas, c'est le Conseil municipal qui décidera s'il faut en faire un ou non. De toute façon, je vous incite à prendre langue avec la direction du Grand Théâtre pour que ses représentants viennent vous donner à vous, les radicaux, et à tous ceux qui le souhaitent ici, des explications financières sur les chiffres contenus dans les budgets et les comptes.

Deuxièmement, sur l'autre élément que vous avez soulevé, je ne sais pas dans le détail ce que mon prédécesseur, M. Vaissade, vous avait répondu, mais j'ai là quelques lignes disant que les dépenses étaient couvertes par le budget. Il faut savoir tout de même que le Grand Théâtre, pendant un certain temps, a accusé un déficit qui, nous le savons, était couvert par des dons généreux de privés; je ne veux pas dire que maintenant il n'y en a plus, mais il y en a moins. Ensuite, c'est le Fonds culturel du Casino de Genève qui a pris le relais. Je ne sais pas quels mots M. Vaissade a employés quand il parlait de budget ordinaire, s'il parlait du budget en incluant ou pas ce fonds, mais aujourd'hui ce fonds n'est tout simplement plus alimenté. Alors, évidemment, cela ne peut plus fonctionner comme avant, parce qu'il ne reste, je crois, que 1,8 million ou 1,9 million de francs dans ce fonds et qu'il y a un certain nombre de demandes encore pendantes. Au pire des cas ou au meilleur des cas - cela dépend du point de vue auquel on se place - nous pourrions fournir une aide avec ce fonds encore pendant une année, mais pas plus.

Aujourd'hui, un certain nombre de gens dans cette salle pense qu'il faut assurer la pérennité de l'art lyrique et du ballet du Grand Théâtre. D'ailleurs, c'est le débat qui va se développer tout à l'heure et, dans ce cadre-là, en dehors de la question de la vérification des chiffres concernant la gestion du Grand Théâtre, il s'agit bien de savoir si les collectivités publiques ensemble peuvent faire un effort supplémentaire, en espérant peut-être un apport privé en plus, ou si elles ne le feront pas. Aujourd'hui, le débat est de savoir si le Conseil municipal va donner un signe

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

en montrant que, même s'il fait déjà beaucoup en ville au niveau culturel, il est prêt à faire un effort supplémentaire ou s'il va simplement attendre une intervention de l'Etat, qui devrait sauver tout le monde, voire une intervention des communes. Voilà la situation et je donnerai ultérieurement mon opinion sur tous les objets qui ont été déposés, parce que je ne veux pas faire le débat en préliminaire.

En conclusion, pour répondre à votre interpellation, Monsieur Maudet, en tout cas concernant les chiffres ayant trait à la gestion du Grand Théâtre, je ne vois pas pourquoi le voile sur ceux-ci ne pourrait pas être levé le plus vite possible.

**Le président.** M. Maudet souhaite répliquer.

**M. Pierre Maudet (R).** Effectivement, Monsieur le président. Cela sera assez bref, parce que, comme M. le magistrat l'a dit, l'essentiel du débat ce soir porte sur la question de fond que nous allons évoquer dans un instant dans le cadre des motions et de la résolution présentées.

Sur ce que vous venez de nous dire, Monsieur Mugny, je prends acte du premier élément et je verrai avec notre représentant au conseil de fondation du Grand Théâtre. Je souhaite, à l'instar d'autres groupes ici, je crois, qu'on puisse prochainement auditionner dans le cadre de la commission des arts et de la culture non seulement le bureau, mais également l'ensemble des membres du conseil de fondation du Grand Théâtre; cela sera peut-être de nature à apporter quelques éclairages intéressants.

Sur le deuxième aspect, qui concerne les propos de M. Vaissade, je pense que celui-ci nous a tout simplement raconté des bobards à l'époque, puisqu'en janvier 2003 le Casino de Genève n'existait plus depuis longtemps. Vous ne pouviez pas le savoir, Monsieur le magistrat Mugny; vous n'étiez pas de ce sérail, c'est exact. En attendant, il y a une certaine continuité dans les décisions qui concernent la Ville et, ma foi, vous êtes tributaire des propos de M. Vaissade; ils sont malheureux. Je note simplement – et c'était le sens de mon interpellation – que nous avons raison en septembre 2002, par la bouche de M. Ducret, lorsqu'il avait développé son interpellation I-82, et, surtout, en janvier 2003, en intervenant au sujet de la réponse du Conseil administratif à l'interpellation I-82, de mettre le doigt sur un certain nombre de problèmes qui se sont fait jour huit mois plus tard.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je trouve un peu indigne de vous, Monsieur Maudet, ce besoin de jeter la suspicion, premièrement, sur la direction du Grand Théâtre, deuxièmement, sur M. Vaissade, qui n'est pas là pour se défendre. Vous faites une interpellation, mais je n'ai pas les textes auxquels

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

vous faites référence sous les yeux, parce que je ne connaissais pas le contenu de votre interpellation pour me préparer à y répondre; toutefois, j'ai de la peine à croire que M. Vaissade ait raconté des «bobards» sur le Grand Théâtre.

J'aimerais tout de même attirer votre attention sur un élément. Cela fait des années qu'un généreux mécène – qui préfère ne pas être cité publiquement – a cessé de donner de l'argent au Grand Théâtre, mais il a laissé celui-ci en bon état. Depuis lors, l'attention du Conseil municipal s'est portée sur la question des manques financiers et de ce qui allait se produire dans les années à venir. Manifestement, le Conseil municipal, ou même la direction du Grand Théâtre, n'a pas eu la capacité de réagir et de prendre des mesures assez tôt. Aujourd'hui, alors que je viens d'entrer au Conseil administratif, il a fallu, avec mon collègue Ferrazino, que nous fassions ce travail; nous avons vu qu'il était temps de mettre les choses à nu et d'arrêter de faire du bricolage en essayant de sauver pour une année de plus le Grand Théâtre et son ballet.

Quelle que soit la décision qui sera prise ce soir, je pense qu'il est plus sain de se décider en ayant mis les choses sur la table et en connaissant le problème. Si nous voulons sauver le ballet du Grand Théâtre, il faut que cela se passe de cette manière ou, en tout cas, qu'il y ait telle ou telle piste à explorer. Il est inutile de continuer à imaginer que, si nous avions versé au Grand Théâtre encore une part du solde du Fonds culturel du Casino et que nous avions encore trouvé 200 000 francs auprès de tel ou tel mécène, nous aurions encore gagné une année. De toute façon, le problème se serait à nouveau posé dans une année.

Aujourd'hui, nous en sommes là et si nous arrivons à sauver le ballet du Grand Théâtre, ce sera pour plus d'une année. Si nous réussissons à sauver le ballet et le Grand Théâtre, sans remettre en cause l'art lyrique, je pense que ce sera un succès pour tout le monde.

**M. Christian Ferrazino, maire.** Je prends la parole pour confirmer ce que vient de dire mon collègue Mugny. A l'époque, j'étais à côté de M. Vaissade quand il a tenu les propos auxquels vous avez fait allusion, Monsieur Maudet, et je trouve non seulement désobligeant, mais inacceptable ce que vous avez dit à son égard. Contrairement à vous et au groupe radical, qui essayez de jeter la suspicion sur cette institution qu'est le Grand Théâtre – je ne sais pas quel est votre objectif – qui essayez depuis quelque temps de déstabiliser un peu tout cela, moi, je rends hommage à M. Vaissade et, avec lui, à l'Alternative, c'est un peu paradoxal, qui arrive aujourd'hui à faire en sorte de sauver la qualité de cette institution dont nous sommes fiers. Nous en sommes fiers et nous essayons justement d'œuvrer pour conserver cette qualité du Grand Théâtre. Alain Vaissade y est parvenu, et nous entendons avec l'Alternative aussi y parvenir.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

Il est vrai que nous ne comptons pas beaucoup sur le groupe radical pour le faire, parce que l'attitude de votre représentant au sein du conseil de fondation du Grand Théâtre – je crois pouvoir le dire – a fait l'unanimité contre lui, tous partis politiques confondus. Voilà, Monsieur Maudet, alors ne soyez pas son représentant ici, parce que vous ferez également l'unanimité contre vous.

**Le président.** Monsieur Maudet souhaite encore répliquer, mais je prie le Conseil administratif et l'intervenant de s'arrêter là, car nous parlerons du Grand Théâtre jusqu'à 23 h. Merci.

**M. Pierre Maudet (R).** Monsieur le président, je vous rappelle qu'une interpellation prévoit le développement de celle-ci par son auteur, une réponse du Conseil administratif ainsi que la possibilité pour l'interpellateur de répliquer et pour l'exécutif de dupliquer. Je ne vais pas prolonger abusivement ce débat, mais, simplement, je crois que, si le magistrat dénonce une manière d'agir qu'il reprend après à son compte en faisant cela sur la forme, il se disqualifie lui-même aussi. Je sais que l'attitude du représentant radical au conseil de fondation du Grand Théâtre a été à plusieurs reprises critiquée, mais souvent ce sont les gens qui sont le plus critiqués qui, finalement, posent les meilleures questions. C'est bien le rôle que vous avez joué, Monsieur Ferrazino, avec votre groupe politique, notamment au Grand Conseil, que vous nous reprochez de jouer maintenant ici.

M. Mugny a dit tout à l'heure – c'est une contradiction apparemment entre vous deux, Messieurs Mugny et Ferrazino – que pendant des années on ne s'était peut-être pas posé forcément les bonnes questions sur le financement, qu'on avait peut-être attendu, sous forme d'oreiller de paresse, un financement important de mécènes. Pour notre part, dès 1991, à travers la motion N° 403 de MM. Monney, Lescaze et Hämmerli – qui, à l'époque, était au Conseil municipal – nous avons attiré l'attention sur le fait qu'il fallait que les autres collectivités publiques participent au financement du Grand Théâtre, et je me réjouis aujourd'hui que M. Mugny abonde dans ce sens. Cela a été laissé en friche par M. Vaissade et je suis navré de le souligner, mais c'est aussi un peu cela qu'on paie ce soir.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** Avant de passer aux quatre points suivants, je salue à la tribune du public M. John Dupraz, conseiller national. (*Applaudissements.*)

Nous passons maintenant aux motions et à la résolution traitant du Grand Théâtre. A ce propos, je vous fais la même proposition que tout à l'heure, c'est-à-

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

dire de traiter les quatre objets ensemble. Je donne donc dans un premier temps la parole aux motionnaires et résolutionnaires, afin de savoir s'ils sont d'accord avec ce procédé. Monsieur Mino.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Merci, Monsieur le président. Je ne suis pas motionnaire, mais je parle pour mon groupe. La première motion signée par l'Alternative, la M-394, et la seconde motion M-395 tendent à sauver le ballet et à sauver l'art lyrique dans le cadre du Grand Théâtre. Le problème qui se pose est de savoir si nous sommes prêts à ajouter encore quelque chose aux 31 millions de francs et autres frais, qui totalisent près de 50 millions de francs si on compte tout ce que l'on paie pour le Grand Théâtre, en personnel, entretien, etc.

Ce que nous préconisons est donc de suivre la proposition du magistrat qui consisterait à proposer un crédit de 1 million de francs, mais à une condition: que le Conseil administratif obtienne des garanties de l'Etat et des autres communes de s'engager à terme à nos côtés et qu'il s'agisse d'un engagement ferme de leur part. Dans ces conditions, nous sommes prêts à assurer une part de la soudure.

**Le président.** Monsieur Mino, vous n'avez pas répondu à ma question qui demandait si vous étiez d'accord de traiter les quatre objets concernés en même temps ou si vous préféreriez que nous examinions un objet après l'autre.

*M. Jacques Mino.* Je suis désolé d'avoir oublié cela, mais c'était compris dans mon intervention. Nous sommes d'accord avec votre proposition de traiter les quatre objets ensemble, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, mais j'aimerais d'abord qu'on réponde à cette question. Je passe la parole à M. Guy Mettan sur ce sujet.

**M. Guy Mettan** (DC). Naturellement, notre parti est tout à fait d'accord pour que les quatre objets soient traités simultanément, puisque les trois motions et la résolution qui nous sont soumises ce soir vont toutes dans le même sens. Est-ce que je peux parler du fond? (*Dénégation du président.*)

**M. Alain Dupraz** (T). Nous, Parti du travail, sommes tout à fait d'accord de traiter tous ces objets en même temps.

**Mise aux voix, la proposition de traiter les quatre objets en même temps est acceptée à l'unanimité.**

**M. Guy Mettan** (DC). Je tiens tout d'abord à remercier la plupart des partis ici présents d'avoir partagé le souci du Parti démocrate-chrétien quant à la pérennité du Grand Théâtre et du ballet, puisque la motion M-393 et la résolution R-59 que nous avons déposées ont été complétées, je dirai heureusement complétées, d'une part, par la motion M-394 provenant de la gauche et, d'autre part, par la motion M-395, aussi utile, présentée par le Parti libéral et également signée par une partie de la gauche.

Vous l'aurez compris, le souci du Parti démocrate-chrétien est d'abord d'ouvrir le débat sur la pérennité du Grand Théâtre et du ballet et, surtout, d'essayer de trouver des solutions à long terme. Pour nous, ces solutions passent par trois stratégies, par trois directions qui nous semblent importantes, comme nous l'avons dit dans les invites de la motion M-393. La première est de chercher partout où cela peut se faire, et nous pensons que sur une institution qui dispose d'un budget de 49 millions de francs il est toujours possible de trouver des économies, d'abord au sein du Grand Théâtre, en cherchant les gisements possibles d'économies dans le fonctionnement au niveau du budget.

La deuxième proposition, qui est sans doute la plus originale, est celle d'ouvrir les statuts du conseil de fondation à tous les partenaires qui seraient susceptibles de s'intéresser à participer au financement du Grand Théâtre. On le sait depuis l'étude qui a été commandée à l'Institut de hautes études en administration publique, l'IDHEAP, sur la politique culturelle du canton de Genève qu'il est indispensable d'ouvrir le financement, mais d'ouvrir aussi le pouvoir de décision des institutions culturelles aux autres partenaires qui pourraient s'y associer, notamment l'Etat de Genève, les communes et les autres collectivités, voire des fondations publiques et, pourquoi pas, des fondations privées ou des mécènes privés, s'il y en a qui sont intéressés, comme cela a été le cas avec M. Demole par le passé. Nous pensons simplement que c'est à la Ville qui, pour le moment, jouit du monopole de décision dans ces institutions, comme celle du Grand Théâtre, de faire un geste à l'égard de ces collectivités et donc de prendre l'initiative de modifier les statuts pour pouvoir accueillir les éventuels candidats, sachant que, forcément, quand il s'agit de payer, ils ne seront peut-être pas très nombreux. Je crois que la Ville passe trop souvent, peut-être à tort aussi, comme arrogante envers les autres communes genevoises, même envers l'Etat parfois, mais, à mon avis, un tel geste serait bienvenu.

Quant à la dernière invite, elle propose d'étudier une augmentation éventuelle de la subvention. Le Parti libéral vient de suggérer un montant de 1 million de francs et cela nous semble très raisonnable de pouvoir envisager cette somme.

Quant à nous, nous proposerons d'envoyer ces quatre objets au Conseil administratif avec une petite réserve en ce qui concerne la motion M-393. En effet, nous souhaitons entendre l'avis de M. Mugny, car si la proposition d'ouvrir le conseil de fondation à d'autres entités ne l'intéresse pas, peut-être que, dans ce cas, nous préférons envoyer cette motion M-393 à la commission des arts et de la culture pour

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

étude et qu'elle revienne sous forme de rapport au Conseil municipal. Par contre, s'il nous dit qu'il est prêt à envisager cette éventualité, dans ce cas, il nous paraît tout à fait indiqué de la renvoyer au Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je ne vais pas intervenir à chaque intervention, mais je prends la parole maintenant pour raccourcir le débat. Je voulais intervenir avant l'intervention de M. Mettan pour dire que ce matin la question de l'ouverture à d'autres partenaires a été débattue au conseil de fondation. Il faut savoir que c'est déjà le cas: un certain nombre de mécènes sont représentés au conseil de fondation, notamment la Fondation Hans-Wilsdorf. Par ailleurs, des communes versent 1 million de francs chaque année pour les investissements du Grand Théâtre. Nous leur avons offert une place au conseil de fondation, qu'ils ont refusée, parce que, simplement, ils n'avaient pas envie d'y siéger.

Ce matin, Monsieur Mettan, l'idée d'ouvrir le conseil de fondation à l'Etat de Genève ou à toute autre entité qui serait un «subventionneur» a été acceptée sans aucune opposition ni réserve. Après, bien sûr, il faudra passer devant le Grand Conseil, puisque c'est ce dernier qui est maître des statuts des fondations, mais, au niveau du conseil de fondation du Grand Théâtre, il y a un accord complet de la Ville de Genève. Je dis cela pour éviter de longues discussions sur ce thème-là.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** En tant que signataire de la motion M-395, j'aimerais simplement souligner que l'effort que nous demandons au Conseil municipal vise une solution qui assure la stabilité de l'institution et qu'il ne s'agit pas, une fois de plus, de mettre un emplâtre sur une jambe de bois, c'est-à-dire quelque chose qu'il faudra renouveler d'une année à l'autre. Nous voulons vraiment une solution qui puisse aider l'institution à trouver maintenant et pour l'avenir quelque chose qui lui permette d'exister sans perdre la qualité de ses prestations ni, tout à coup, devoir prendre des mesures qui viseraient à aggraver la politique sociale pratiquée jusque-là dans cette institution.

Par conséquent, compte tenu de la situation actuelle, à savoir, d'une part, que la Conférence culturelle genevoise n'est pas encore opérationnelle aujourd'hui et que, par conséquent, il est difficile de faire entrer concrètement l'Etat en jeu; d'autre part, que l'Etat a des difficultés financières que nous connaissons, nous pensons que c'est à la Ville de faire maintenant le geste nécessaire. Nous proposons que le Conseil administratif décide lui-même de la somme à attribuer au Grand Théâtre pour assurer sa pérennité. Nous proposons 1 million de francs, non pas d'une manière exceptionnelle, mais le temps nécessaire que le Conseil administratif estimera pour que la situation se clarifie et s'ouvre à d'autres possibilités.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Si le Parti socialiste a signé en urgence la motion M-394 ce soir, c'est pour la simple raison que la proposition de la Fondation du Grand Théâtre concernant le ballet lui a paru inacceptable. Inacceptable dans le fond, car on ne bazarde pas comme cela une institution à un moment où il y a des problèmes financiers; inacceptable dans la forme aussi, car ce n'est pas moins de trois mois avant le vote du budget que, tout à coup, pour pouvoir montrer qu'on a besoin d'aide, on vient crier au secours, en déclarant qu'on est prêt à lâcher le ballet du Grand Théâtre. Ce soir, c'est uniquement pour redire notre respect pour le ballet du Grand Théâtre, pour les danseurs, pour le travail qu'ils font, pour le personnel qui, aujourd'hui, est remis en question que nous avons accepté la clause d'urgence. Pourquoi? Parce qu'il nous semble que ce n'est pas à nous de faire le débat pour savoir s'il faut accorder un crédit supplémentaire de 500 000 francs, 1 million de francs, ou de décider de ce qu'il faut faire ce soir par rapport au Grand Théâtre.

Je suis tout de même très étonnée d'entendre les propos de M. Maudet et de M. Mettan qui semblent découvrir aujourd'hui la situation du Grand Théâtre, alors que cette situation est problématique depuis de nombreuses années. La fragilité du ballet est connue depuis de nombreuses années; je rappelle même que le Parti socialiste, avec l'Alliance de gauche, avait, il y a presque cinq ans, proposé la motion M-375 concernant justement le ballet du Grand Théâtre pour lui trouver une vraie place légitime et même, finalement, pour le séparer du Grand Théâtre, afin qu'il ne serve pas régulièrement de fusible, parce que c'est un peu comme cela qu'il est considéré par la Fondation du Grand Théâtre. Le Parti socialiste s'était donc déjà préoccupé de cette situation-là il y a presque cinq ans.

Mesdames et Messieurs, la situation du Grand Théâtre n'est pas nouvelle, le coût du Grand Théâtre n'est pas nouveau, le départ de M. Demole a été annoncé depuis plusieurs années. Il est vrai que nous avons compté sur le Fonds culturel de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) et que, là, nous avons eu de mauvaises surprises. Mais le fonds de la SECSA, c'est un peu plus de 1 million de francs, ce n'est de toute façon pas suffisant pour couvrir le déficit annoncé du Grand Théâtre. Lorsque nous avons reçu le bureau de la Fondation du Grand Théâtre à la commission des arts et de la culture la semaine passée, nous avons eu énormément d'informations très intéressantes - que nous avions d'ailleurs toujours reçues les années auparavant - sur la gestion du Grand Théâtre et sur son coût. Les membres du bureau de la Fondation du Grand Théâtre nous ont redit que la question aujourd'hui n'est pas seulement de sauver le ballet, si nous en avons l'intention ce soir, en mettant 1 million ou 2 millions de francs nécessaires, mais que, à terme, c'est beaucoup plus qu'il faut pour le Grand Théâtre, puisque la seule existence de cette institution fait augmenter ses coûts de 700 000 francs par année. Cela, il faut quand même le savoir. Même si aujourd'hui on met 1 million ou 2 millions de francs, l'année prochaine le problème se

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

reposera et l'année d'après aussi. Cette institution pose donc depuis plusieurs années le problème de la répartition et de la gestion des deniers culturels en Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, on s'étonne que M. Guy Mettan propose aujourd'hui d'intégrer l'Etat ou des donateurs à la Fondation du Grand Théâtre, parce que cela fait longtemps que des mécènes en font partie, ce n'est pas nouveau et il y a plusieurs années que nous avons proposé un siège à l'Association des communes genevoises en échange de leur million de francs. Cela fait plusieurs années que M. Vaissade tente de sensibiliser le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à cette problématique; donc c'est un travail qui est commencé depuis longtemps. Même si le Parti démocrate-chrétien, en déposant une motion et une résolution, a l'impression tout à coup d'avoir mis le doigt sur des choses nouvelles et fondamentales, je suis désolée de les décevoir et de leur dire que cela fait très longtemps qu'on discute de tout cela.

C'est aussi à partir de cette discussion qu'a germé l'idée de créer la Conférence culturelle genevoise, parce que c'est bien pour répondre à ces problèmes-là que le projet de conférence culturelle entre l'Etat, la Ville et les communes a été pensé, imaginé et qu'il est actuellement en discussion. Il vient de sortir de commission au Grand Conseil, il sortira bientôt de commission au Conseil municipal et nous espérons que ce projet pourra se mettre en place l'année prochaine.

Effectivement, il y a des tas de choses qu'on doit revoir dans la politique des institutions culturelles, et on doit savoir que le coût annoncé aujourd'hui va continuer à augmenter. Sauver le ballet du Grand Théâtre ce soir, c'est une chose, nous pouvons tous être d'accord de le faire, mais savoir si à long terme nous allons continuer à augmenter la subvention du Grand Théâtre, au cas où les autres partenaires décident de ne pas intervenir, cela va être une autre paire de manches.

Ce que j'aimerais encore faire remarquer aux partis de l'Entente – c'est d'ailleurs ce que j'ai dit à la commission des arts et de la culture lors de l'audition du conseil de fondation du Grand Théâtre – c'est qu'au Grand Conseil ceux qui votent le budget sont les députés, que ceux-ci sont une majorité à droite, une majorité de l'Entente, et que ce sont eux qui pourront bientôt, dans deux mois, voter une somme pour le Grand Théâtre. Là, je crois qu'il y a un vrai travail à faire par les membres des partis de l'Entente de la Ville de Genève, c'est d'aller voir leurs collègues députés et de leur demander de réviser leur position concernant la répartition des charges financières, notamment pour le Grand Théâtre, mais également pour le MAMCO. On le fait déjà pour l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et il y aura d'autres débats que nous aurons ces prochaines années en matière culturelle.

Il est donc fondamental que ce travail-là soit fait ce soir, parce que nous engage, nous, à accorder un crédit supplémentaire de 700 000 francs, 1 million, 1,5 million de francs, nous pouvons le faire, je pense que tout le monde le ferait

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

ici. Mais s'engager pour que les députés du Grand Conseil votent différemment au mois de décembre 2003, afin que le Conseil d'Etat puisse être soutenu dans ses propositions par les députés, alors, cela, c'est autre chose. C'est là que nous vous attendons, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, les radicaux, les libéraux et l'Union démocratique du centre, pour aller convaincre vos collègues, parce que nous seuls, Conseil municipal, nous ne pourrions pas sauver le Grand Théâtre. Nous pourrions peut-être cette année sauver le ballet du Grand Théâtre, et encore, mais le Grand Théâtre nous ne le pourrions pas; de toute façon, à long terme, il coûtera beaucoup plus cher, et c'est chaque année qu'il coûtera beaucoup plus cher. Ce n'est pas seulement un geste symbolique qu'il faut faire aujourd'hui, mais c'est un vrai geste politique qui consiste à renverser les tendances actuelles au Grand Conseil, qui ne sont pas en faveur de ces institutions.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Je serai brève, je reprendrai une partie des arguments qui ont été développés auparavant. Je pense que le Grand Théâtre et son ballet sont effectivement un fleuron de la culture genevoise et qu'ils doivent être maintenus. Lorsque nous avons appris qu'il y avait des velléités de supprimer le ballet du Grand Théâtre, nous avons non seulement pensé à la qualité d'un des éléments de ce fleuron, mais également à ce qu'il représentait, c'est-à-dire trente à quarante danseurs qui risquaient d'être licenciés. Cela, c'est aussi un argument qui nous a beaucoup fait réfléchir, tant au sein du groupe des Verts que dans le cadre de la commission.

Nous proposons, d'une part, qu'il y ait effectivement 1 million de francs ou plus versés à titre de soudure et, d'autre part, que des mesures soient prises pour que la conférence tripartite dont il a été question dans ce débat se profile et se concrétise dans les mois qui viennent, cela d'autant plus que c'est aussi, je crois, et nous l'avons entendu, le vœu le plus sincère de la part de la Fondation du Grand Théâtre et de son président. Voilà la position que nous avons ce soir.

*Préconsultation sur les motions et la résolution*

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). C'est un sujet grave qui nous retient, nous sommes d'accord. C'est un lot de résolution, de motions – pourquoi pas d'un projet d'arrêté, puisqu'il s'agit finalement de libérer des fonds – qui tendent toutes à la même fin.

J'aimerais quand même observer qu'il y a une distinction fondamentale entre les deux motions, la résolution démocrate-chrétienne et la motion de l'Alternative, d'une part, et la motion plus ouverte qui a été proposée notamment par le groupe libéral, d'autre part. Ce que je veux dire par là, c'est que les premières donnent l'impression de se préoccuper du ballet, mais qu'en fait elles ne s'en préoccupent pas.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

L'idée de s'en remettre à une convention tripartite est en effet la solution à moyen terme. C'est la solution que l'on va pouvoir discuter probablement à partir de septembre l'année prochaine, en considérant que d'ici à juin 2004 la convention sera sous toit. L'on sait bien que ces tâches essentielles seront, entre autres, la réalisation d'un certain musée et la prise en charge du financement des grandes institutions culturelles que sont l'OSR et le Grand Théâtre. D'ici là, je crois qu'il ne faut pas se payer de mots ou se bercer d'illusions et penser qu'il est possible d'anticiper la mise en œuvre de la convention tripartite.

Je crois qu'il est parfaitement vain de penser que l'Etat va s'engager dans un autre cadre que celui de la convention que nous avons appelée de nos vœux et qui finira par voir le jour. Il en est de même des communes, parce que dans le système conventionnel il y a quelque chose qui est donné et quelque chose qui est reçu en retour, alors qu'en l'espèce ce qui est demandé par les motionnaires et résolutionnaires c'est simplement que l'Etat donne, sans pour autant envisager quoi que ce soit en retour. La convention, elle, interviendra, c'est l'espoir et l'avenir du Grand Théâtre, et d'un certain nombre d'institutions, il n'y a pas de doute, mais d'ici là il nous appartient de prendre nos responsabilités.

On entend toujours que le Grand Théâtre est une institution à caractère cantonal. C'est possible, mais la Constitution fédérale prévoit que la culture est une tâche municipale et c'est bel et bien sur cette base-là, sur la base du mandat qu'ont donné aux communes les constituants de 1848 et ultérieurement, que le Grand Théâtre a trouvé sa place en Ville de Genève et dans notre budget. Nous avons la responsabilité constitutionnelle de faire avancer cette scène lyrique, qui est la nôtre; nous pouvons bien vouloir la partager, mais aussi longtemps que nous ne la partageons pas, nous en sommes responsables. La question à cet égard ne se pose pas. Fort heureusement, c'est une responsabilité que nous partageons. Nous la partageons déjà avec la cité, qui en jouit et qui participe également à un bon 25% de son financement.

Quand tout allait mal, nous avons eu par le passé le bonheur de compter sur un président du conseil de fondation qui s'est montré généreux d'une manière d'abord anonyme et, subsidiairement, indéfinie, puisqu'il n'a jamais dit comme nous, au Conseil municipal: «Nous sommes prêts à mettre 500 000 francs de plus», ou 700 000 francs comme dans le budget de l'année dernière, ou 1 million de francs comme nous nous apprêtons à en discuter, mais qu'il disait: «Moi, je couvre le déficit.» Evidemment, c'était un confort pour le conseil de fondation et pour nous. Cela nous permettait en effet de nous cacher les responsabilités qui étaient les nôtres en nous disant: «Eh bien, ma foi, il est des mécènes généreux qui sauront combler nos propres lacunes en matière de responsabilité politique.» Aujourd'hui, les grands mécènes du Grand Théâtre s'essoufflent, à titre personnel ou à titre de fondations, pour des raisons simples, c'est qu'ils n'ont pas chaque année les mêmes ressources à mettre à la disposition de la scène lyrique de Genève.

Il n'en demeure pas moins que nous avons une responsabilité à l'égard des 10 millions de francs qui sont versés chaque année, et depuis environ une dizaine d'années en tout cas, depuis que la fondation a fait l'effort de chercher cet argent. Nous avons également la responsabilité de pérenniser l'investissement des mécènes. Nous avons la responsabilité de pérenniser la scène et de garantir la poursuite de l'engagement du ballet du Grand Théâtre. Mais nous avons aussi la responsabilité à l'égard des mécènes de dire merci pour les gestes qu'ils ont accomplis par le passé. Si aujourd'hui ceux-ci nous disent qu'ils ne peuvent pas nous aider, eh bien, à titre très provisoire et très transitoire, nous allons nous substituer à eux.

Effectivement, nous allons, nous, mettre l'argent qui est nécessaire au Grand Théâtre, parce qu'il se trouve que cette année les mécènes ne suivront vraisemblablement pas. Mais si de notre côté nous rechignons à mettre la différence ou plus généreusement – ce serait ma position, mais, là, je suis très minoritaire – à garantir le déficit du Grand Théâtre, si nous ne faisons pas cela, quel message donnons-nous à la cité et, subsidiairement, quel acte de remerciement faisons-nous envers les mécènes qui nous ont permis, en particulier pendant la grande dizaine d'années pendant lesquelles la Ville était dans une situation financière catastrophique, de poursuivre l'œuvre lyrique au Grand Théâtre.

En conséquence, en ce qui nous concerne, il y a une responsabilité à l'égard du ballet pour qu'il poursuive sa mission, une responsabilité à l'égard de la culture, à l'égard du Grand Théâtre et une responsabilité à l'égard de la cité en ce qui concerne en particulier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se montrant généreux avec la Ville, ici ou là, lui permettent d'assurer les missions qui sont les siennes. Je vous rappelle, parce que d'aucuns ont l'air de hausser les épaules par rapport au mécénat, que c'est bien autour du mécénat que nous avons forgé le projet du nouveau Musée d'ethnographie, que c'est autour du mécénat que fonctionnent le MAMCO ou l'OSR et que c'est à l'avenir, encore et toujours, autour du mécénat que la culture va se développer en ville de Genève, comme elle s'est développée dans toutes les villes. Ne pas reconnaître la valeur du mécénat et ne pas, à notre tour, savoir adopter une mentalité de mécène quand il le faut, c'est rejeter les actes de ce mécénat et, en conséquence, vouloir seuls assumer la responsabilité du budget culturel, ce qui, à l'évidence, nous est inaccessible.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral vous recommande vivement de soutenir en particulier la motion M-395, qui paraît être la motion libérale, tout en considérant à l'évidence que les autres motions et résolution seront traitées avec la convention tripartite qui, à n'en pas douter, sera sur les bancs du Conseil municipal ce printemps.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait qu'il est 22 h 50 et qu'il y a encore quatre intervenants inscrits. Le bureau est d'avis de

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

vous proposer de prolonger ce débat jusqu'à la fin pour que nous n'ayons pas à recommencer demain. Je mets aux voix cette proposition. Si elle est acceptée, nous continuerons... (*remarques*)... jusqu'à 23 h 30 et, le cas échéant, nous nous reposerons la question à ce moment-là; si elle est refusée, nous nous arrêterons à 23 h et nous reprendrons le débat demain.

**Mise aux voix, la proposition de continuer la séance jusqu'à 23 h 30 est acceptée par 28 oui contre 26 non.**

**M. Guy Mettan** (DC). Je voudrais juste répondre à M<sup>me</sup> Keller Lopez qu'évidemment notre parti n'a pas attendu son intervention pour se soucier du Grand Théâtre. Si elle avait été un peu plus attentive, elle aurait pu savoir que pendant douze ans le département des affaires culturelles a été dirigé par un démocrate-chrétien, M. Emmenegger, et que, pendant ce temps, il n'y a pas eu de problème pour le financement du Grand Théâtre. Les problèmes sont apparus plus tard avec M. Vaissade, mais je ne lui en impute pas du tout la responsabilité ni la faute. Evidemment, si ces problèmes de financement ont pu être résolus – et M<sup>me</sup> Keller Lopez oublie aussi de le mentionner – c'est grâce à l'arrivée d'un mécène en la personne de M. Demole que pendant plusieurs années on a eu la chance de ne plus avoir le problème du ballet du Grand Théâtre à l'ordre du jour. J'aimerais bien que cela soit souligné comme M. Froidevaux l'a rappelé fort justement. Si on a pu échapper à voir figurer dans notre ordre du jour ce problème, c'est grâce à la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA). Ce n'est quand même pas à nous de rappeler quel a été le problème de ce casino et de la SECSA dont les fonds manquent maintenant cruellement pour le complément de financement du ballet.

J'aimerais maintenant revenir sur une question de fond où on confond le court et le long terme. Il est évident que dans le court terme, et M. Froidevaux a raison sur ce point, il faut que l'on puisse voter rapidement un complément de financement – un million de francs me paraît une bonne base – pour assurer la pérennité à court terme du ballet. Mais, Monsieur Froidevaux, il faut aussi penser au long terme! En effet, si on veut que l'Etat participe au financement du Grand Théâtre, il faut lui en donner les moyens. Jamais le Grand Conseil ne votera un complément de subvention, jamais une commune ou nos collègues conseillers municipaux n'accepteront de voter et de participer au financement du Grand Théâtre tant que les statuts de cette fondation ne préciseront pas – comme c'est le cas maintenant à l'article 8 – que le conseil de la Fondation du Grand Théâtre est composé d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève et désigné par ce dernier; de cinq membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève et de deux conseillers administratifs de la Ville de Genève désignés par ce dernier. Cela veut dire qu'aucune place n'est faite dans l'organe de gestion et de décision à des personnes extérieures à la Ville de Genève. Or nous

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

ne trouverons pas de nouveaux mécènes privés ou publics si nous devons les faire passer sous les fourches caudines du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Je ne vois pas M. Charles Beer venir quémander la faveur d'être nommé par le Conseil administratif au conseil de la Fondation du Grand Théâtre, ni le Grand Conseil ni les autres communes. Si on pense à l'avenir, à plus long terme, c'est à nous de faire ce geste et c'est dans ce sens-là que s'inscrit notre motion.

**M. Pierre Losio** ( Ve). En préambule, je voudrais faire une observation sur la dernière intervention de notre collègue Mettan au sujet des années Emmenegger. Il n'y avait effectivement pas de problèmes à cette époque, puisque la situation financière de la Ville n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Je me permets d'ajouter que c'est à cette époque, sous un gouvernement de l'Entente, que s'est creusée la dette que nous devons aujourd'hui assumer. Dans un deuxième temps, je pense que le Conseil municipal serait bien mal inspiré de ne pas suivre les objets proposés en ce qui concerne notamment l'emploi, puisque nous avons voté la somme de 1 500 000 francs il y a trois semaines à la commission des finances, pour complément au Fonds chômage. Nous serions bien mal inspirés aujourd'hui de refuser d'entrer en matière concernant un complément d'aide au Grand Théâtre, ce qui risquerait de mettre au chômage une vingtaine de personnes; j'y verrais une certaine incohérence.

En ce qui concerne les textes qui sont déposés, effectivement, il y en a un qui vise le court terme immédiat, tandis que d'autres visent la stabilisation de cette institution qu'est le Grand Théâtre à moyen et à long terme. Alors, nous sommes maintenant, si j'ose dire, au stade de l'«aspirine», car il faut bien savoir ce que nous voterions pour sauver le ballet. Mais il n'est pas uniquement question du ballet pour le Conseil municipal, mais bien du Grand Théâtre. C'est la Fondation du Grand Théâtre qui a décidé de sacrifier le ballet, ce n'est pas le Conseil municipal. L'intervention que nous pourrions faire et que nous pourrions éventuellement prendre en considération, c'est d'aider cette institution importante, comme l'ont relevé certains préopinants, à faire face à ses ambitions, et notamment à celle de développer l'art chorégraphique par l'intermédiaire du ballet du Grand Théâtre. A la suite de nombreuses critiques, ce dernier a fait un effort considérable ces dernières années en direction du public. Je signale pour mémoire que la troupe du Grand Théâtre est allée jouer dans des salles qui ne sont pas habituelles, telles que le Théâtre du Loup, la salle communale des E a u x - Vives, et j'en passe. D'autre part, il développe des activités pédagogiques que j'ai eu la chance de pouvoir suivre avec ma classe l'an dernier et qui sont d'une qualité que je n'hésiterais pas à qualifier d'«exceptionnelle».

Nous sommes maintenant devant une situation que nous ne découvrons pas, bien entendu; on sait que le problème du Grand Théâtre est structurel et qu'il convient d'intervenir. Alors, en ce qui concerne l'«aspirine», je m'adresse directement au Conseil administratif, car c'est à lui de nous administrer la posologie; c'est

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

lui qui décidera d'ici le 28 octobre 2003 – et j'insiste sur la date – parce que ce jour-là, le Conseil administratif déposera son budget modifié à la commission des finances. Je ne souhaite pas et je ne pense pas que, sur les bancs du Conseil municipal, on puisse être d'un avis contraire et que nous fassions un psychodrame à propos du Grand Théâtre le 6 ou le 7 décembre 2003 lors de notre session budgétaire.

J'invite donc le Conseil administratif à venir nous présenter dès le 28 octobre 2003 une proposition concrète. Il est évident qu'il s'agit d'une solution à court terme, que ce soit une subvention extraordinaire ou une garantie par rapport au déficit sur deux ans, peut-être, mais cela ne résout rien, parce que l'inflation – sur le marché des spectacles, dans le domaine de l'art lyrique et celui du ballet – est constante. On peut très bien résoudre le problème concrètement dans l'immédiat pour se retrouver dans trois ou quatre ans avec le même problème structurel concernant l'avenir de cette institution. Alors, qu'on sache qu'il existe la Conférence culturelle genevoise, je pense que c'est une solution à moyen et à long terme qui est tout à fait raisonnable; mais cette Conférence culturelle ne votera aucun crédit, elle ne donnera aucun centime, elle pourra donner des avis et inciter telle ou telle collectivité publique à intervenir. Il ne faut donc pas attendre de l'argent de cette conférence interculturelle; ses représentants feront simplement des propositions aux différentes collectivités publiques. Alors, je ne vois pas comment nous, conseillers municipaux, pourrions aggraver le budget, puisque nous n'avons plus de marge. Les 15 millions de francs de recettes supplémentaires qui ont été budgétés pour la taxe professionnelle dépossèdent le Conseil municipal de toute marge d'action sur le budget 2004.

J'invite donc le Conseil administratif pour le 28 octobre 2003 à venir à la commission des finances avec des propositions concrètes concernant le Grand Théâtre. Quant à nous, nous ne pouvons que suivre la posologie que nous proposera le Conseil administratif en ce qui concerne l'«aspirine» du court terme. En ce qui concerne le long terme, il est évident que ces problèmes doivent se régler entre les partenaires que sont les différentes collectivités publiques.

**Le président.** Merci, Monsieur Losio. Je profite de vos propos pour signaler au Conseil municipal que le bureau a reçu un amendement du Parti démocrate-chrétien concernant la motion M-395 intitulée «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» où il est proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin de la deuxième invite:

*Projet d'amendement*

«Cette augmentation devra être présentée à la commission des finances le 28 octobre 2003 lors de la séance consacrée aux modifications budgétaires du Conseil administratif.»

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Cette fois je prends la parole pour donner la position du Parti socialiste sur les différentes motions que nous avons sous les yeux. Le Parti socialiste ne soutiendra pas la motion libérale M-395 qui propose un crédit de 1 million de francs, car, contrairement à ce que prétend M. Froidevaux qui nous dit que c'est la seule motion qui souhaite vraiment sauver le Grand Théâtre, il estime que la somme de 1 million de francs ne suffit pas.

Alors, soit le Parti libéral va jusqu'au bout, il est courageux et il déclare qu'il votera ce qu'il faut pour sauver le ballet et le Grand Théâtre en proposant un crédit de 2,5 millions de francs, soit il propose 1 million de francs, ce qui ne sert à rien. Je pense que ce n'est pas à nous de décider combien la Ville doit avancer, nous ne sommes pas en train de jouer au poker. Le Conseil administratif doit être sur le point de négocier avec le Conseil d'Etat, et j'espère que les libéraux ont aussi entamé des négociations avec leurs amis députés pour que, de leur côté également, ils fassent des propositions et que l'on puisse, d'ici au 28 octobre 2003, savoir un peu quelles sont les positions des autres collectivités publiques.

Que va-t-il se passer si personne d'autre, hormis la Ville, n'octroie de crédit? Eh bien, 1 million de francs ne suffira pas, Monsieur Froidevaux; vous reviendrez alors nous présenter un projet d'arrêté dans un mois ou deux demandant 1 million de francs supplémentaire. Non, Monsieur! Nous préférons ne pas voter 1 million de francs ce soir.

Le Parti socialiste souhaite que la situation se résolve, je pense que le Conseil administratif a maintenant quelques semaines devant lui ainsi que le soutien du Conseil municipal pour faire son possible pour négocier avec les partenaires afin d'obtenir une participation financière de leur part. On pense également qu'il ne faut pas augmenter la ligne de crédit du Grand Théâtre, mais qu'il pourra, le moment venu, proposer une garantie de déficit qui couvrira les besoins de ce dernier en attendant que la Conférence culturelle fasse son travail. Peut-être qu'alors, comme l'a dit M. Losio, une nouvelle répartition de crédit pour les années à venir sera proposée. Mais cela n'est pas encore sûr. Je terminerai donc en disant que nous voterons la motion M-394 que nous avons signée ainsi que la motion M-393 et la résolution R-59 du Parti démocrate-chrétien qui ne proposent rien d'autre que ce que nous proposons depuis plusieurs années et que M. Vaissade proposait déjà à l'époque au Conseil administratif. Ce n'est donc pas nouveau, mais nous ne voterons pas contre ces objets.

Nous ne voterons donc pas 1 million de francs ce soir, cela nous semble trop rapide et, en même temps, ce n'est pas une réponse adéquate parce que ce ne sont pas les besoins du Grand Théâtre aujourd'hui. Nous espérons que, si le Parti libéral a proposé 1 million de francs ce soir au Conseil municipal, il proposera très rapidement le même montant au Grand Conseil.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Nous comprenons deux messages dans les textes des motions M-393, M-394, M-395 et de la résolution R-59 qui sont proposés. To u t d'abord un message disant que nous voulons que cela continue, que l'œuvre artistique reste la même au sein du Grand Théâtre. Nous ne faisons pas de distinction entre les différents objets, car nous pensons qu'ils possèdent tous le même élan.

Le deuxième message est de dire qu'aujourd'hui, le débat étant ouvert, nous désirons qu'il se poursuive et qu'il puisse assurer, sur le moyen et long terme, une assise financière pour plusieurs années, permettant à cette institution – à laquelle nous sommes très attachés depuis longtemps – de fonctionner.

Cet attachement ne nous conduit pas à être totalement aveugles par rapport à un certain nombre de points. Certains d'entre eux ont déjà été évoqués et je souhaite en rappeler quelques-uns. Sans vouloir revenir sur le passé pour chercher des responsabilités ou autres, je souhaite plutôt m'appuyer sur ce que l'on a pu constater et faire en sorte, pour les années à venir, d'avoir moins de problèmes et en tout cas pas une nouvelle discussion comme celle d'aujourd'hui. Nous sommes effectivement confrontés aujourd'hui à une situation qui est assez désagréable pour les conseillers municipaux, car, au conseil de fondation du Grand Théâtre, on a un peu mêlé le problème du Grand Théâtre lui-même et celui du ballet. On nous demande de sauver le ballet, or, comme l'a dit M. Losio auparavant, c'est un problème de Grand Théâtre et non de ballet. L'affectation du budget du Grand Théâtre appartient en principe à la Fondation du Grand Théâtre, pas à nous! Nous ne pouvons et ne devrions pas nous subroger au conseil de fondation du Grand Théâtre pour faire ces choix. Quant au Conseil administratif, effectivement, il a la chance d'avoir là une fondation de droit public, car on sait que, dans l'esprit de beaucoup, une telle structure permet aussi d'avoir une action plus concrète au sein du conseil de fondation.

Je ne veux pas revenir sur toutes les discussions que l'on a pu avoir au sujet de fondations de droit privé, mais, en l'occurrence, nous pensons qu'il y a une réflexion à faire sur la manière de représenter la Ville au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Je pense que tous ces éléments sont couverts par la motion M-393 et la résolution R-59 des démocrates-chrétiennes et qu'ils le sont aussi en partie par la motion M-394 de l'Alternative. Dans le débat qui s'ouvre aujourd'hui, nous attendons un prolongement et nous attendons une recherche de solutions concrètes à laquelle nous participerons bien évidemment très volontiers. Alors, je ne veux pas allonger le débat, si ce n'est pour réaffirmer notre volonté – et j'ai plaisir à constater qu'elle est quasi unanime ce soir – de nous mobiliser pour le Grand Théâtre. Je vous invite à réserver un même sort positif à l'ensemble des textes qui nous ont été soumis, car ils procèdent d'une même intention.

**M. Pierre Maudet (R).** Après tout ce qui vient d'être dit, je ferai une petite synthèse qui donnera en fait l'opinion radicale. Pour notre part, nous adhérons

aux propos de M. Hainaut à une exception près; c'est la motion M-395 que nous ne suivrons pas. C'est une exception de taille me direz-vous, mais pour les mêmes et excellentes raisons qu'a évoquées tout à l'heure M. Losio, nous ne pouvons pas entrer en matière sur le million de francs proposé. Nous pensons que c'est effectivement au Conseil administratif de déterminer – pour reprendre les propos du préopinant Vert – la «posologie» et de venir présenter la question du montant au Conseil municipal, étant entendu - et je pense que l'on a mis le doigt sur le vrai problème - que les 2 millions de francs qui manquent actuellement sont bel et bien un crédit qui manque à l'ensemble du Grand Théâtre.

Je vous remercie, Monsieur Mugny, d'avoir soulevé devant nous ce soir les questions essentielles dans ce débat sur le Grand Théâtre et d'avoir enfin mis un terme aux atermoiements après de nombreuses années, car il est vrai, et M<sup>me</sup> Keller Lopez l'a rappelé tout à l'heure, cela fait de nombreuses années que nous étions au courant de la situation de cette institution. Nous allons enfin pouvoir nous dire: «Stop! Maintenant nous nous arrêtons, nous nous posons des questions d'ordre plus général sur le déficit structurel récurrent de cette institution.» Pour notre part, nous nous réjouissons de reprendre le débat dans le cadre de l'étude du budget, de voir le 28 octobre ce que le Conseil administratif nous proposera. Qui sait, peut-être que les recettes de la taxe professionnelle ont encore été sous-évaluées par le Conseil administratif et ne je doute pas qu'en cherchant encore un peu on trouve peut-être 15 millions ou 25 millions de francs, ou que les amendes nous permettrons – deuxième planche à billets municipale – de trouver encore quelques recettes çà et là, mais c'est un autre débat. Pour notre part, je le répète, nous sommes attachés à l'art chorégraphique, en parallèle à l'art lyrique, alors, nous soutiendrons les objets présentés à l'exception de la motion M-395 pour la raison que je viens d'indiquer.

Quant à la participation des collectivités publiques, sujet qui semblait particulièrement tenir à cœur à M<sup>me</sup> Keller Lopez, je peux assurer cette dernière que nous prendrons langue dès demain soir avec nos représentants au Grand Conseil, pour autant que la Ville de Genève, de son côté, participe également à une autre forme de culture moins mentale et plus physique; je veux parler de celle du Stade de Genève, mais nous aurons l'occasion d'en parler lors de l'une de nos séances de demain.

**Le président.** Je vais donner la parole à M. Mugny, puis à trois autres conseillers municipaux. Je pense qu'après nous pourrons voter sur les trois motions et la résolution, sinon nous dépasserons 23 h 30.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'avais envie de prendre la parole, car je croyais que ce débat était fini, mais on m'annonce qu'il y en a encore deux ou trois intervenants qui veulent faire le point de la situation... M<sup>me</sup> Keller

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

Lopez et d'autres intervenants ont raison, la somme proposée de 1 million ne résout rien, ce n'est qu'un signe. Le problème de fond, c'est que pendant des années la partie concernant le fonctionnement du Grand Théâtre, notamment par l'indexation, les annuités, etc., du personnel de la fondation, a mangé la part dévolue à la création artistique. Comme pendant ces années on n'a pas indexé cette part-là par le biais du budget municipal, on a réduit la potentialité du Grand Théâtre concernant la production artistique. C'est aujourd'hui la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Il est clair que si nous trouvons les 2,2 millions ou 2,3 millions de francs nécessaires pour le budget 2004-2005 – parce qu'il s'agit de la saison 2004-2005 – il faudra indexer chaque année, pour ne pas nous retrouver d'ici cinq ans dans la même situation, les salaires de la Fondation du Grand Théâtre, parce que les salaires de la municipalité sont déjà indexés par le biais de l'échelle des salaires et des mécanismes salariaux. Il faut le savoir, sinon, cela n'a pas de sens.

Il est évident que si vous indexez une subvention de 100 000 francs, cela coûte moins cher que d'indexer une subvention de 30 millions de francs. Dans le cas présent, comme nous sommes à plus de 30 millions de francs, l'indexation des salaires correspond à environ 250 000 francs à 300 000 francs par année. Ce montant dépend aussi du taux de l'indexation qui peut être bas ou élevé. Il est important de savoir cela, mais la question essentielle est de savoir si nous voulons vraiment garder le Grand Théâtre et son ballet. Si nous décidons de le faire, c'est le prix à payer, car il faut savoir que, de toute manière, chaque année, les recettes comme les dépenses augmentent ne serait-ce que par rapport à la population qui paie et à celle qui reçoit. C'est le premier élément à avoir en tête quand on discute de cela et c'est important.

Je pense que ce serait une erreur – et là je ne vous suis plus, Madame Keller Lopez – de dire que, ce soir, l'on se contente de bonnes intentions. Dans un proche avenir, le Conseil administratif va rencontrer le Conseil d'Etat et les représentants des communes. La Conférence culturelle genevoise – qui est appelée de tous vos vœux – n'existe pas actuellement, notamment parce qu'elle fait encore l'objet de discussions devant les parlements, et en particulier à la commission des arts et de la culture par le biais de la proposition de résolution PR-257. Ce n'est pas un reproche fait au Conseil municipal, mais nous attendons que cette proposition revienne devant le plénum pour être votée et nous donner, je l'espère, avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, la possibilité de créer formellement cette conférence.

Néanmoins, la préconférence existe déjà, puisque depuis des mois il y a des rencontres entre M. Beer et ses collaborateurs, d'une part, et le département des affaires culturelles et mes collaborateurs, d'autre part, et même parfois entre les départements de MM. Moutinot et Ferrazino quand il y a en jeu des objets traitant de construction, ainsi qu'avec l'Association des communes, représentée jusqu'à récemment par MM. Hug et Plojoux, et maintenant par MM. Hug et Chobaz. Toutes ces

personnes se réunissent et vont le faire encore à la fin d'octobre au sujet du Grand Théâtre. Si à la fin d'octobre, lors de cette réunion, nous, Conseil administratif, expliquons à ces personnes que le Conseil municipal veut sauver le Grand Théâtre et le ballet, mais qu'il n'a rien décidé d'autre, celles-ci nous demanderont si nous allons faire quelque chose. Nous devons leur répondre que le Conseil municipal ne nous a pas donné le feu vert et que nous n'en savons rien. A mon avis, nous serons alors dans une situation relevant plus de l'impasse que de la perspective.

C'est pour cela que je trouve important de considérer la situation du Grand Théâtre dans son ensemble. Peu importe le montant que l'on souhaite allouer à cette institution. Un million de francs, c'est ce que l'on a un peu imaginé en calculant qu'il serait versé par la Ville et que 600 000 ou 700 000 francs seraient octroyés par les communes et l'Etat; c'est une chose possible. Un privé ajouterait peut-être 300 000 ou 400 000 francs, réduisant d'autant la nécessité de réunir cet argent. Mais cela ne résout en rien le problème.

Il faut savoir que le but n'est pas de régler la situation du Grand Théâtre pour une année, parce que, si c'est cela, autant arrêter tout de suite. On ne va pas sauver le ballet pour recommencer ce débat dans une année. Je pense que, si on décide ce genre de chose, il faut pouvoir donner au Grand Théâtre une garantie au moins sur deux ou trois ans, le temps de faire le travail de fond pour pérenniser bien au-delà le Grand Théâtre. Il faut notamment faire un travail de désenchevêtrement entre l'Etat et la Ville, voir quelles sont les institutions qui doivent relever complètement de la Ville ou de l'Etat. Un travail assez approfondi, qui pourrait être notamment celui de la Conférence culturelle genevoise, reste à faire.

Nous avons besoin de savoir que la Ville est prête à faire un effort, dès lors, je suis moi-même prêt à demander, non pas une somme, mais un plafond ou un ordre de grandeur qui permette au Conseil administratif de travailler durant deux à trois ans. Dans ce cas, le Conseil administratif peut négocier avec l'Etat et les communes, voire avec des privés en indiquant que la Ville est prête à engager, disons, comme exemple, 800 000 francs, en leur demandant de mettre le solde pendant deux ou trois ans. Si cette solution est choisie, que le Conseil municipal nous soutient, nous reconduirons cela encore un ou deux ans. Cela nous permettrait dans l'immédiat de discuter tranquillement, d'en débattre avec la Conférence culturelle genevoise au début de l'année et de travailler sur le sujet pendant deux ans. Cela nous permettrait de venir présenter à votre Conseil une proposition de pérennité.

Peut-être ferons-nous le choix de ne plus vouloir telle ou telle chose. Il y a des choix artistiques et culturels à faire, mais, aujourd'hui, ils seraient pris un peu par défaut. Ce qui m'ennuie beaucoup concernant la situation actuelle du Grand Théâtre et les solutions présentées, c'est que cela ne débouche pas sur un choix artistique ou culturel, mais sur un choix purement budgétaire et financier par défaut. On peut décider que Genève n'a pas besoin d'un ballet, on peut même

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

décider qu'il n'y a pas besoin d'un Grand Théâtre... Pour ma part, je précise tout de suite que je pense que Genève ferait bien de garder le Grand Théâtre et le ballet. C'est mon choix personnel de magistrat, mais vous pouvez avoir un autre point de vue. Mais le faire de cette manière-là n'est pas un acte politique, c'est un non-acte politique. C'est la raison pour laquelle j'aimerais vraiment, ce soir, partir en sachant que, dans les semaines à venir, le Conseil administratif a une marge de manœuvre pour négocier et que le Conseil municipal lui a donné son accord. Alors, amendez, diminuez le crédit de 1 million de francs, mais donnez-nous cette marge de manœuvre pour que nous soyons en mesure de négocier. On ne peut pas négocier en disant aux autres parties concernées que le Conseil municipal aimerait qu'elles fassent le premier pas. A mon avis, c'est un échec programmé. Je le répète: faites une proposition financière, sous condition que d'autres collectivités ou privés investissent des fonds jusqu'à concurrence de 2,2 millions de francs et qu'ils s'engagent sur au moins deux ou trois ans. A défaut, la Ville n'investirait pas cet argent. Alors, donnez-nous au moins cette marge de manœuvre pour travailler, car, dans le cas contraire, cela n'aurait aucun sens.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). Je prends la parole surtout pour préciser auprès de M. Froidevaux et de M<sup>me</sup> Keller Lopez que la motion M-395 n'est en aucun cas une motion libérale. J'en veux pour preuve quelques noms de ceux qui l'ont signée, dont moi-même, M<sup>me</sup> Spielmann, M. Sidler. En fait, j'y vois plutôt le signe des membres de la commission des arts et de la culture. Effectivement, je suis très heureuse, Monsieur Mugny, que vous ayez pu expliquer ce que représentait ce million de francs; c'est ce que nous avons cru comprendre pour notre part, à savoir qu'il était important de faire un signe. Effectivement, je crois que c'est pour cela que l'on a signé cette motion, car il ne s'agit pas de s'engager dans le vide. Voter 1 million de francs, c'est voter un engagement du Conseil municipal pour sauver le ballet du Grand Théâtre, mais c'est également donner un signe à l'égard du Canton et des autres communes par lequel nous leur disons que nous nous engageons pour cette somme-là, mais que nous n'allons pas combler indéfiniment les déficits du Grand Théâtre.

**M. Pierre Losio** (Ve). Je tiens à préciser la position des Verts, car il me semble qu'elle n'a pas été très bien comprise. Nous allons voter les textes qui sont soumis ce soir, parce que certains d'entre nous pensent dans le long terme et que d'autres agissent dans une sorte de «Samu» de dernière minute pour résoudre la situation. Concernant la motion M-395, je précise que nous ne votons pas un projet d'arrêté ce soir, nous votons une motion. Une motion est une intention, cette intention et ce signe disent que la Ville de Genève est prête à faire un geste. Alors, comme l'a dit la préopinante ainsi que le conseiller administratif Patrice Mugny,

c'est un signe de notre part. On sait très bien que le Conseil administratif fera ce qu'il voudra de la motion, c'est lui qui déterminera la somme qui sera proposée le 28 octobre à la commission des finances.

En ce qui nous concerne, nous sommes cohérents, nous avons proposé la somme de 1 million de francs à la commission des arts et de la culture et je ne nous vois pas, aujourd'hui, revenir en arrière sur la proposition que nous avons soumise à cette commission et qui n'a pas été acceptée. Ce soir, nous revenons donc avec cette proposition.

Nous allons voter ce crédit en sachant que le montant sera peut-être un peu moins élevé selon les négociations qui seront menées dans l'intervalle du vote de ce soir et du 28 octobre prochain. Le Conseil administratif va négocier avec les partenaires et, en fonction de cela, il reviendra avec une proposition à la commission des finances. En ce qui nous concerne, notre position est claire, nous avons décidé d'amorcer la pompe en faisant un signe très concret.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T).** Déjà en 1996, on savait dans cette enceinte qu'il manquait 2,5 millions de francs au Grand Théâtre. Quand on parle du Grand Théâtre, on parle du ballet, de l'OSR. Il s'agit de financements croisés, et le déséquilibre de l'un peut entraîner celui de l'autre. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que le Grand Théâtre puisse maintenir la qualité que nous lui connaissons dans ses prestations, dans tous ses secteurs d'activité, en gardant les emplois et la qualité artistique. Donnons au Conseil administratif une subvention complémentaire de 1 million de francs pour assurer la transition, et avant tout, la mise en place de la Conférence culturelle genevoise. Je crois que tout a été dit ce soir.

**Le président.** Merci, Madame Spielmann; vous n'étiez que l'avant-dernière intervenante, puisque maintenant M<sup>me</sup> Salerno demande la parole.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Merci, Monsieur le président. Je voudrais réaffirmer la position du groupe socialiste à la suite des propos de M. Mugny sur le signe qu'il nous demande de faire ce soir. Je crois que M<sup>me</sup> Keller Lopez s'est longuement et très bien expliquée sur ce dossier. Ce soir, le Parti socialiste ne va pas faire le signe que le magistrat demande, qui est de voter un crédit de 1 million de francs ou même un peu moins afin qu'il puisse négocier avec ses partenaires. Je pense que le débat de ce soir et l'ensemble des discussions d'ailleurs que nous avons eues à l'extérieur de ce Conseil municipal, à la commission des arts et de la culture, suffisent largement au magistrat pour avoir assez d'arguments et d'armes – et nous lui faisons confiance – pour négocier avec les communes et le Canton.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

Nous ne ferons pas le signe qui consiste, ce soir, à voter 1 million de francs, par le biais de la motion M-395, comme nous l'avons annoncé d'emblée. Le Parti socialiste, depuis des années, demande à rediscuter, à réfléchir aux péréquations financières liées aux institutions culturelles. Si nous faisons un signe, ce sera certainement sous la forme d'une garantie de déficit. Cette garantie, pour nous, prendra la forme d'un crédit extraordinaire qui sera déposé par le Conseil administratif en cours d'année, sur lequel nous nous pencherons et que nous voterons pour le ballet du Grand Théâtre. Mais ce ne sera certainement pas pour augmenter d'emblée la ligne de crédit déjà accordée au Grand Théâtre. Le signe qui est demandé ce soir et qui est purement financier, Monsieur Mugny, nous ne le ferons pas et nous ne voterons pas la motion M-395. Vous pourrez déposer une garantie de déficit en cours d'année, qui sera bien accueillie dans nos rangs. Nous accepterons par contre les autres motions et résolution, parce que là il s'agit d'un vrai signe politique. Celles-ci vous serviront, Monsieur le magistrat, pour discuter et continuer à avancer sur ce dossier avec vos homologues.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je vous dirai en une minute, Madame Salerno, que vous avez le droit de voter ce que vous voulez bien sûr. Mais ne dites pas que ce qui a été discuté en commission va suffire comme signe. Ce soir, si vous votez un crédit d'un certain montant, demain, dans la presse, il apparaîtra que le Conseil municipal fait un geste. Si cet objet n'est pas voté, il apparaîtra que le Conseil municipal lâche le ballet. C'est clairement ce qui va se passer partout et je vous assure que je connais bien le genre d'ambiance qui se dégage de ce qui paraît le lendemain ou le surlendemain dans la presse. Si l'état d'esprit qui en ressort est que le Conseil municipal a lâché le ballet, cela va être très difficile de remonter la pente.

**Le président.** Je donne la parole à M. Froidevaux pour un amendement je crois!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** C'est exact, Monsieur le président, vous êtes d'une perspicacité remarquable! Il a été question effectivement, de la part de divers intervenants, de dire que, d'abord, la somme de 1 million de francs n'était pas nécessairement 1 million en elle-même, mais qu'elle était une somme maximale et que cette somme devait en effet s'inscrire à tout le moins dans un esprit de garantie de déficit. C'est la raison pour laquelle je conseillerai de reprendre plus spécifiquement les propos du magistrat dans sa précédente intervention. Je propose donc d'ajouter ce qui suit à la fin de la deuxième invite de la motion M-395:

*Projet d'amendement*

«... sous réserve que cette somme maximale, associée à celles d'autres collectivités ou mécènes, garantisse le déficit de la saison 2004-2005.»

Voilà, je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Le Parti socialiste ne répond pas au chantage, Monsieur Mugny, alors ce ne sont pas les manchettes de la presse demain qui nous feront changer d'avis. Notre position est la même depuis le départ, il s'agit de pouvoir sauver le Grand Théâtre et lui donner une vraie place à Genève, de redéfinir comment il va être financé, et cela fait des années qu'on le dit. Si on avait peut-être écouté les socialistes un peu plus tôt, on n'en serait pas là aujourd'hui, parce que cela fait déjà deux ans et demi qu'on annonce la catastrophe que certains semblent découvrir maintenant. Il est donc exclu pour le Parti socialiste d'augmenter, même sous forme de motion, la ligne régulière du Grand Théâtre.

Par contre, il nous sera tout à fait possible de rejoindre l'amendement que vient de nous présenter M. Froidevaux, qui consiste à garantir un déficit pour vous permettre de continuer vos négociations, Monsieur Mugny, qui, je pense, peuvent de toute façon être faites sans pour autant articuler un chiffre aussi précis ce soir.

**Le président.** Cette fois, nous sommes à l'heure et nous allons pouvoir voter ces quatre objets dans l'ordre où le bureau les a reçus.

**Mise aux voix, la motion M-393 est acceptée sans opposition (abstention du Parti du travail).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander à ses représentants au conseil de fondation d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;
- modifier les statuts de la fondation afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre;
- a u g m e n t e r, dans le cas où les mesures d'économies se révéleraient insuffisantes et dans l'attente de l'entrée de nouveaux partenaires dans le conseil de fondation, la subvention ordinaire au Grand Théâtre, afin de préserver le ballet du Grand Théâtre.

Interpellation, résolution, motions: gestion du Grand Théâtre  
et soutien au ballet du Grand Théâtre

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

Mise aux voix, la résolution R-59 est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande à ses représentants au conseil de la Fondation du Grand Théâtre:

- d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;
- d'entreprendre toute démarche visant à modifier les statuts afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises – à savoir l'Etat et les communes qui le souhaiteraient – qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre.

Mise aux voix, la motion M-394 est acceptée sans opposition (1 abstention des démocrates-chrétiens).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer sans délai au Conseil d'Etat la conclusion d'une convention tripartite (Ville-Etat-Fondation du Grand Théâtre), comparable à celle conclue avec l'Orchestre de la Suisse romande, par laquelle le Canton garantirait à la fondation une subvention à condition:

- que le ballet poursuive avec le Département de l'instruction publique (DIP) une collaboration régulière concrétisée par des activités d'éveil, de sensibilisation et d'enseignement des arts chorégraphiques;
- que le DIP soit représenté au sein du conseil de fondation.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous passons au vote du dernier objet, la motion M-395. Tout d'abord, nous avons reçu un amendement du Parti démocrate-chrétien et, ensuite, un amendement signé par des motionnaires de la motion M-395 et présenté par M. Froidevaux. Je passe la parole à M. Mettan.

**M. Guy Mettan (DC).** Nous retirons notre amendement, car celui que M. Froidevaux nous a présenté nous paraît tout à fait convenable.

**Le président.** Nous passons au vote de l'amendement présenté par M. Froidevaux, qui vient à la suite de la deuxième invite de la motion M-395. Je vous le relis: «... sous réserve que cette somme maximale, associée à celles d'autres collectivités ou mécènes, garantisse le déficit de la saison 2004-2005.»

Madame Salerno, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Excusez-moi d'intervenir, mais je n'ai pas l'amendement sous les yeux et j'ai de la peine à comprendre. Si j'ai bien saisi, cet amendement viendrait à la fin de la deuxième invite de la motion M-395. Je suis désolée, mais cela me pose un problème de technique budgétaire. Pour moi, une garantie de déficit se présente sous la forme d'un crédit extraordinaire, qui est déposé par le Conseil administratif...

**Le président.** Madame Salerno, je comprends tout à fait votre objection, mais je crois que, ici, il faut utiliser plutôt l'esprit de la loi plutôt que la loi en tant que telle. Je pense que nous pouvons voter cela, même si votre objection me paraît tout à fait justifiée. Mais comme l'a souligné M. Froidevaux, effectivement, nous avons affaire ici à une motion et pas à un projet d'arrêté. Ce que demande le Conseil administratif, c'est un signe, comme l'a dit M. Mugny.

**Mis aux voix, l'amendement présenté par M. Froidevaux est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention).**

**Mise aux voix, la motion amendée M-395 est acceptée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre afin que le Grand Théâtre puisse maintenir l'ensemble de ses secteurs d'activités sans suppression d'emplois ni déclin de sa qualité artistique;
- permettre, par conséquent, la poursuite des activités du ballet du Grand Théâtre en octroyant au Grand Théâtre de Genève une augmentation de la ligne budgétaire 311000 365 de 1 million de francs, sous réserve que cette somme maximale, associée à celles d'autres collectivités ou mécènes, garantisse le déficit de la saison 2004-2005.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **10. Interpellations.**

Néant.

## **11. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon retour chez vous et une bonne nuit.

Séance levée à 23 h 30.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2122
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2122
3. Clause d'urgence sur la proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux de sauvegarde du bateau <i>Valais</i> de la CGN (PR-310).....	2123
4. Proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux de sauvegarde du bateau <i>Valais</i> de la CGN (PR-310) .....	2125
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Patrice Reynaud, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, M <sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Alain Fischer, Roland Crot, Frédy Savioz, Gérard Deshusses, M <sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Pierre Rumo: «Pour une réelle planification des mesures contre le bruit en ville de Genève» (M-392) .....	2152
6. Motion de MM. Patrice Reynaud, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, M <sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Alain Fischer, Roland Crot, Frédy Savioz, Gérard Deshusses, M <sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Pierre Rumo: «Pour une réelle planification des mesures contre le bruit en ville de Genève» (M-392).....	2154
7.a) Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Pierre Maudet: «Grand Théâtre de Genève: il y a péril en la demeure!» (I-99) .....	2168
7.b) Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (M-393) .....	2168

7.c) Clause d'urgence sur la résolution de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales»(R-59) .....	2168
7.d) Clause d'urgence sur la motion de M <sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre» (M-394) .....	2168
7.e) Clause d'urgence sur la motion de M <sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler: «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» (M-395) .....	2168
8.a) Interpellation de M. Pierre Maudet : «Grand Théâtre de Genève: il y a péril en la demeure!» (I-99) .....	2169
8.b) Motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (M-393).....	2169
8.c) Résolution de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales» (R-59) .....	2170
8.d) Motion de M <sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre» (M-394). .....	2171
8.e) Motion de M <sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler: «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» (M-395) .....	2172
9. Propositions des conseillers municipaux .....	2201
10. Interpellations .....	2201

11. Questions écrites ..... 2201

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*